

Les stratégies d'approvisionnement en ressources minières
des pays émergents (Brésil, Inde et Chine) en Afrique

Le cas de la Chine en RD Congo

Par

Frédéric TRIEST

Chargé de projets, Commission Justice et Paix

Rigobert MINANI BIHUZO

Animateur du secteur sociopolitique, Centre d'Etude pour l'Action Sociale - CEPAS

Antoine REROLLE

Etudiant de 2^{ème} année master en Sciences politiques, Université Catholique de Louvain – UCL

Justice et Paix remercie le CEPAS pour sa contribution directe
au contenu développé dans cette étude,
ainsi que Benjamin Rubbers, Professeur à l'Université de Liège,
pour sa relecture rigoureuse et constructive.

Editeur responsable : Axelle Fischer
Commission Justice et Paix
belge francophone
Rue Maurice Liétart 31/6
1150 Bruxelles
Tél. 02 738 08 01
FAx : 02 738 08 00
info@justicepaix.be
www.justicepaix.be

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

Introduction

I. Les politiques d'approvisionnement en ressources minières des puissances émergentes en Afrique

I.1. Le développement différencié de l'Inde, du Brésil et de la Chine

- I.1.1. Un développement orienté par des caractéristiques propres
- I.1.2. Les « chemins » de développement suivis par l'Inde, le Brésil et la Chine
- I.1.3. Des besoins en ressources minières spécifiques

I.2. Le Brésil et l'Afrique subsaharienne

- I.2.1. Passé et présent d'une histoire commune
 - a- Une reprise de contact difficile (1920-1974)
 - b- Vers une politique de puissance
- I.2.2. Une politique non affirmée en matière d'approvisionnement en ressources minières

I.3. La Chine en Afrique : une stratégie d'approvisionnement intégrée à la politique chinoise d'aide au développement

- I.3.1. Une montée en puissance progressive des relations sino-africaines
- I.3.2. Les forums de coopération sino-africains
- I.3.3. Principes généraux de la coopération au développement chinoise : le « Consensus de Pékin »
 - a- Absence de conditionnalité politique et non-ingérence
 - b- Une coopération économique « win-win »
- I.3.4. La stratégie d'approvisionnement en ressources minières de la Chine en Afrique
 - a- Instruments financiers
 - b- La mise en œuvre : reproduction du « modèle angolais »
 - c- Les retombées pour les partenaires africains de la Chine : effectivité de l'approche « win-win » ?

I.4. L'Inde : une politique d'approvisionnement non affirmée mais une présence réelle

- I.4.1. La diaspora indienne en Afrique : fruit d'un passé commun
- I.4.2. L'impulsion du secteur privé à la base d'une politique récente de l'Etat
 - a- Le secteur privé moteur de l'investissement indien
 - b- Une politique indienne d'approvisionnement en ressources minières de plus en plus active

II. Le secteur minier de la RD Congo : contexte et évolutions récentes

II.1. L'héritage du contexte économique passé

- II.1.1. L'ère Mobutu
- II.1.2. Les accords signés durant les guerres

II.2. Evolution récente : libéralisation du secteur minier en RD Congo

II.2.1 Les réformes du secteur minier voulues par les IFI

II.2.2. Le processus de *revisitation* des contrats miniers en RD Congo

II.3. Impact des réformes : une meilleure régulation du secteur minier en RD Congo ?

II.3.1. Manquements en matières de gouvernance et de régulation

II.3.2. Un manque à gagner persistant pour l'Etat et la population

II.3.3. Un secteur artisanal en croissance

III. La présence chinoise en RD Congo : Modalités, spécificités et conséquences

III.1. Les modalités de la présence chinoise en RD Congo

III.1.1. Bref historique des relations sino-congolaises

III.1.2. Le poids structurel de la demande chinoise sur les prix des ressources minières katangaises

III.1.3. Une pénétration chinoise dans le secteur minier katangais polymorphe

III.2. Le « méga contrat » sino-congolais : contrat du siècle ?

III.2.1. Les termes du contrat

III.2.2. Une polémique au niveau national

III.2.3. Une polémique au niveau international révélatrice du malaise occidental

III.3. Quels sont les impacts socio-économiques de la présence chinoise en RD Congo ?

III.3.1. Impact dans le secteur minier de la RD Congo

- Le secteur minier industriel : une présence à long terme encore difficilement évaluable

- Le secteur minier artisanal : présence volatile et logique du court terme

III.2. La pénétration chinoise dans divers secteurs économique: les Congolais à l'épreuve de la concurrence chinoise

III.3. Impacts sociaux : la présence chinoise de moins en moins bien perçue par la population congolaise

Conclusion

Bibliographie

Annexe I : Les ressources naturelles en Afrique

Annexe II : La République Démocratique du Congo : ressources minières et conflits (Présentation des voies de communication apportées par la Chine, d'après le contrat signé en Janvier 2008)

Annexe III : Extrait de la déclaration du forum de Pékin du 3 au 5 novembre 2006 (Plan d'action 2007-2009)

Introduction

La richesse du sous-sol africain attire depuis plusieurs siècles la convoitise des grandes puissances mondiales. Que ce soit au travers des anciennes relations coloniales ou des échanges commerciaux actuels, la présence étrangère en Afrique est en général motivée par l'accès aux nombreuses ressources naturelles dont dispose le continent. Durant la guerre froide, même après la période des indépendances et le début de l'ère postcoloniale, l'Afrique est en grande partie restée la chassegardée des anciens pays colonisateurs européens. Tout au plus ces derniers ont-ils dû laisser les Etats-Unis, leur allié ayant fortement soutenu le processus d'indépendance, venir eux aussi s'approvisionner en terre africaine.

Aujourd'hui, cette hégémonie occidentale semble mise à mal par l'importance croissante des échanges commerciaux et des investissements liant l'Afrique aux « pays émergents ». L'expression « pays émergents », ou « puissances émergentes », a d'abord été utilisée en économie et par le secteur financier. Les pays sont qualifiés d'« émergents » de par leur poids démographique important, leur superficie géographique étendue et leur importance économique croissante¹. Ils ont également la spécificité de présenter un fort taux de croissance économique en même temps qu'une large proportion de leur population vit dans une pauvreté encore très marquée. Ces pays ont des régimes politiques stables et s'insèrent dans l'économie internationale de marché. L'Inde, le Brésil et la Chine constituent le peloton de tête de cette nouvelle classe d'acteurs sur la scène internationale et participent grandement à la constitution d'un nouvel ordre mondial « multipolaire »².

Depuis 2000, la Chine et l'Inde connaissent respectivement une croissance économique de 8 à 11 % et de 4 à 10 %³. Soutenir ce rythme de croissance de l'activité économique ne peut se faire que si l'apport en ressources naturelles, notamment en pétrole et en ressources minières, croît également. En effet, le pétrole est un combustible vital pour le fonctionnement de l'industrie. Les ressources minières (cuivre, argent, zinc, cobalt, or, coltan⁴) sont des matériaux largement utilisés dans bon nombre de secteurs industriels (métallurgie, automobile, aérospatial, télécommunications, construction, etc.). Ces minerais sont transformés et utilisés pour la fabrication de produits finis qui sont ensuite commercialisés. Le pétrole et les ressources minières sont donc essentiels au bon fonctionnement de l'industrie. Or, il s'agit de richesses non renouvelables qui sont vouées à se faire de plus en plus rares. Aussi, la compétition internationale autour de ces ressources s'est-elle renforcée ces dernières années. La présence grandissante des pays émergents en Afrique peut notamment se comprendre comme l'une des conséquences de cette compétition accrue.

Dans les années 1990, l'exploitation de ces richesses a significativement décliné en Afrique. Les coûts de production étaient devenus trop élevés par rapport aux cours du marché des matières premières. Mais, en ce début de 21^{ème} siècle, l'épuisement des réserves pétrolières et l'accroissement de la demande en ressources des puissances émergentes ont ravivé l'intérêt pour ce continent, notamment celui des puissances émergentes qui se sont tournées vers l'une des régions riches en ressources minières : l'Afrique subsaharienne⁵.

La présente étude aborde les questions de géoéconomie et de géostratégie liées aux stratégies d'exploitation des ressources naturelles (et des ressources minières en particulier)⁶ des puissances émergentes en Afrique.

1 JAFFRELOT C. et EPSTEIN M., *Les nouveaux géants : comprendre les pays émergents*, Presses de Sciences-Po, 2008, p. 11.

2 THUAL F. et DEVILLEPIN X., *Le nouveau monde multipolaire*, Ellipses, 2009.

3 HUGON P., « la Chine en Afrique, néocolonialisme ou opportunités de développement », in *La revue internationale et stratégique*, n°72, hiver 2008/2009, p.220.

4 Le coltan (colombo-tantale) est un minerai à partir duquel sont extraits deux métaux précieux : le colombium et le tantale. Très recherché pour sa résistance extrême à la chaleur et à la corrosion, sa consommation mondiale a connu un boom à partir des années 2000. L'Australie et le Brésil sont actuellement les plus gros producteurs de coltan, mais on estime que 65% des réserves mondiales se trouvent en République Démocratique du Congo.

5 Voir Annexes I : Les ressources naturelles en Afrique.

6 Les ressources minières peuvent être définies comme des ressources extractives non énergétiques et non renouvelables. Autrement dit, cette étude n'aborde pas directement la question des ressources énergétiques (pétrole, gaz) ou forestières.

Elle a comme objectif d'être un outil de positionnement politique de la Belgique et de l'Union européenne sur ces questions. Pour ce faire, nous nous intéressons à deux types d'acteurs clés : l'Etat et les entreprises. En effet, les stratégies ici discutées sont d'abord élaborées par les Etats qui les traduisent en relations de coopération (diplomatie, coopération technique, accords commerciaux, échanges culturels, etc.) sensées favoriser l'accès aux ressources. Ces stratégies sont ensuite réalisées sur le terrain par des entreprises de différentes natures (publiques privées ou semi-publiques) et au travers de différents types de partenariats (publics, privés, privés-publics). Les Etats des pays émergents concernés par cette étude sont l'Inde, le Brésil et la Chine, chacun ayant développé des stratégies propres d'approvisionnement en ressources minières. Quant aux Etats des pays producteurs africains, nous nous concentrons sur le cas de la RD Congo⁷, l'un des réservoirs en ressources minières les plus importants d'Afrique.

L'analyse proposée dépasse la compréhension du seul jeu de facteurs macro-économiques et géopolitiques, en s'intéressant également aux impacts socioéconomiques de ces stratégies d'approvisionnement pour les populations locales. Ainsi, un troisième type d'acteurs est pris en compte : la population des pays africains où viennent s'approvisionner les puissances émergentes. Ici aussi, nous nous concentrons sur le cas de la RD Congo pour esquisser la perception que développe sa population vis-à-vis de cette nouvelle présence étrangère et de ses conséquences.

La première partie tente de décrire et d'analyser les politiques d'approvisionnement en ressources naturelles extractives menées par les pays émergents. Nous nous attacherons à comprendre dans quelle démarche s'inscrivent le Brésil, l'Inde et la Chine vis-à-vis du continent africain et plus particulièrement de la RD Congo. Nous observerons que leur présence est économiquement et politiquement significative et qu'elle s'inscrit dans la durée.

Dans la seconde partie, nous verrons comment l'évolution de la situation en RD Congo a facilité l'arrivée d'entreprises provenant des pays émergents. Après une longue période de conflits et d'instabilité politique⁸, les Institutions Financières Internationales [IFI]⁹ ont décidé d'intervenir à nouveau en RD Congo. En effet, la reprise du processus de paix a amené les IFI à proposer un plan de relance économique qui s'articule autour de différentes réformes. Celles-ci ont posé les bases d'un Etat congolais qui se doit d'assurer le retour des investissements étrangers et des firmes multinationales. Cet Etat se retrouve en position de régulateur et non plus d'exploitant direct des richesses de son sous-sol.

La troisième partie s'intéresse plus particulièrement à la stratégie chinoise d'approvisionnement en ressources minières en RD Congo. Nous verrons quelles sont les relations entretenues entre ces deux pays, depuis les premiers contacts officiels en 1973 entre le Zaïre de l'époque et la République Populaire de Chine, en passant par l'ouverture de la Chine à l'économie de marché dans les années 1990, pour arriver à la signature du « méga-contrat » signé en janvier 2008 par la RD Congo et la Chine. La Chine s'introduit peu à peu dans l'économie congolaise, via des collaborations politiques entre les deux Etats, mais aussi via des investissements privés qui dépassent le seul secteur minier. La présence actuelle des Chinois en RD Congo prend différentes formes et, bien qu'encore récente, elle engendre une série de conséquences socioéconomiques qui influent sur la perception qu'a la population congolaise de cette présence.

7 République Démocratique du Congo.

8 La RD Congo s'est enlisée dans la guerre à la suite de deux conflits qui se sont succédé sur son territoire. Le premier s'est déroulé entre 1996 et 1997. Ce conflit opposait l'Etat central du Zaïre de l'époque à l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération (AFDL) menée par Laurent Désiré Kabila avec le soutien du Rwanda et l'Ouganda. A la suite de ce conflit, la République Démocratique du Congo est née, avec à sa tête Laurent Désiré Kabila. Le second conflit a eu lieu entre 1998 et 2003. Il est présenté comme la « première guerre mondiale africaine », neuf pays africains y ayant été impliqués. Le territoire de la RD Congo a été divisé en quatre zones où s'est organisé le pillage systématique des ressources minières. Ce conflit s'est officiellement terminé par l'accord de Pretoria, le 17 décembre 2002, qui a imposé un cessez-le-feu entre les belligérants.

9 Banque Mondiale [BM] et Fonds Monétaire International [FMI].

I. Les politiques d'approvisionnement en ressources minières des puissances émergentes en Afrique

Les puissances émergentes, et en particulier l'Inde, le Brésil et la Chine, développent des stratégies d'approvisionnement en ressources minières en Afrique. Néanmoins, chacun de ces trois pays développe sa propre stratégie, et ce en raison de leur insertion spécifique dans le système économique international. Dans un premier temps, les différences entre les modèles de développement adoptés par ces pays sont décrites. Dans un deuxième temps, les stratégies spécifiques d'approvisionnement en ressources minières en Afrique de ces trois pays sont tour à tour explicitées.

I.1. Le développement différencié de l'Inde, du Brésil et de la Chine

I.1.1. Un développement orienté par des caractéristiques propres

L'Inde, le Brésil et la Chine, chacun de ces trois pays trouve sa place dans le commerce mondial du fait d'un avantage comparatif¹⁰. L'Inde dispose d'une main-d'œuvre qualifiée, voire hautement qualifiée, ce qui explique qu'elle se soit spécialisée dans le domaine des services. Le Brésil s'est concentré sur l'agriculture. La variété de son espace territorial et de ses climats lui permet d'exporter un grand nombre de produits agricoles (café, canne à sucre, soja...) et de faire de l'élevage à grande échelle. La Chine dispose quant à elle d'une main-d'œuvre peu qualifiée abondante et bon marché. Elle s'est donc spécialisée dans la production industrielle de biens manufacturés¹¹.

I.1.2. Les « chemins » de développement suivis par l'Inde, le Brésil et la Chine

Deux « chemins » différents ont permis à ces trois pays de devenir influents sur les marchés internationaux et d'être considérés aujourd'hui comme des « puissances émergentes ».

Le premier est celui emprunté par le Brésil et l'Inde suite aux pressions des IFI désireuses d'imposer la libéralisation économique défendue par le *consensus de Washington*¹². Pourtant, ces deux pays avaient d'abord adopté une politique de substitution à l'importation : il s'agissait pour l'Etat central d'exercer une politique de protectionnisme du marché intérieur permettant le développement des entreprises locales. Au Brésil, c'est durant la période des régimes dictatoriaux (1964 et 1984) que le protectionnisme s'est développé. Cette forte présence de l'Etat a permis la création d'entreprises étatiques fortes, comme *Petrobras*¹³. La fin de la période des dictatures s'est accompagnée de plans d'ajustements structurels [PAS] qui ont amené le Brésil à ouvrir ses marchés aux produits et aux investissements étrangers. En Inde, une politique d'industrialisation a été mise en place par Nehru à partir de 1947 en vue de réduire les importations. Mais, à partir des années 1980, l'Inde est confrontée au problème du remboursement de sa dette extérieure. Pressée par les IFI, l'Inde s'est elle aussi soumise aux PAS. Ainsi, alors qu'ils étaient tous deux conçus à partir d'une politique visant à protéger leurs marchés intérieurs, les modèles de développement économique actuels de l'Inde et du Brésil

10 L'avantage comparatif d'un pays est la spécialisation qu'il choisit en termes de production de biens ou de services. Ce choix est fait en fonction de la recherche d'un avantage compétitif, autrement dit d'une productivité et d'un rendement meilleurs, comparativement à ses concurrents. Cette spécialisation est sensée renforcer la position économique du pays sur le marché international et donc la création de la richesse nécessaire au développement du pays.

11 TREPENT I., « Pays émergents et nouvel équilibre des forces », in *Courrier hebdomadaire*, n° 1991-1992, 2008, p.9.

12 *Ibid.*, p.11.

13 *Petrobras*, créée en 1953, est aujourd'hui devenue une multinationale qui travaille dans le secteur pétrochimique.

se sont convertis à une politique de libéralisation des marchés et des échanges commerciaux qui leur a été en grande partie imposée de l'extérieur.

Le deuxième chemin est celui de l'industrialisation emprunté par la Chine qui, influencée par ses voisins (les « dragons asiatiques »), s'est orientée volontairement et progressivement vers l'exportation de biens manufacturés¹⁴. C'est sous l'ère de Deng Xiaoping, qui a succédé à Mao en 1978, que la Chine s'est progressivement ouverte sur l'extérieur, marchant à son rythme vers la modernisation de ses modes de production et vers son insertion dans l'économie de marché.

1.1.3. Des besoins en ressources minières spécifiques

Les modèles de développement empruntés par l'Inde, le Brésil et la Chine orientent de manière spécifique leurs besoins en ressources naturelles. Autrement dit, ces pays ont des demandes en ressources naturelles (dont les ressources minières) spécifiques en raison d'une spécialisation productiviste qui leur est propre. Par exemple, le secteur industriel chinois engendre des besoins en ressources minières plus importants que le secteur des services indien.

Il faut également tenir compte du fait que le volume des ressources minières dont dispose chaque pays sur son propre territoire fait varier sa demande sur le marché international. Par exemple, le Brésil, qui dispose dans son sous-sol de nombreuses ressources minières¹⁵, est le deuxième exportateur mondial de fer. Sa demande d'importation en fer est donc moins importante que celle de la Chine ou de l'Inde. La Chine est également un pays riche en ressources minières¹⁶. Grâce à l'exploitation de ses propres ressources naturelles (le pétrole, le charbon et autres ressources minières), la Chine est devenue exportatrice de ses ressources dans les années 1960. Mais, en raison de son ouverture au commerce international et consécutivement au développement de son industrie au cours des années 1990, la Chine est passée de pays exportateur à importateur en ressources naturelles. Ainsi, la Chine est responsable de « 33 % de la croissance de la consommation mondiale de cuivre et 40 % de celle d'aluminium. La part de la production minérale et métallurgique dans le PNB de la Chine est énorme et estimée à 6,3 % en 2000 »¹⁷. Il est donc tout à fait logique que Pékin ait cherché à développer des nouvelles relations en vue de diversifier ses sources d'approvisionnement.

1.2. Le Brésil et l'Afrique subsaharienne

1.2.1. Passé et présent d'une histoire commune

Les premières relations entre le Brésil et le continent noir ont été construites au travers d'une des périodes les plus sombres de l'humanité, celle de l'esclavagisme et du commerce triangulaire qu'il a alimenté entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique latine. Les Africains étaient utilisés par les premières puissances coloniales comme main-d'œuvre « exportée » en bateau vers l'Amérique latine. De retour vers l'Europe, les cales des bateaux étaient remplies des richesses arrachées au nouveau continent. Le Brésil étant sous domination portugaise, la main-d'œuvre venait principalement d'Angola, de la RD Congo et du Congo-Brazzaville.

Ce passé commun douloureux entre le Brésil et l'Afrique continue de marquer culturellement et sociologiquement la société brésilienne. Il reste visible au travers d'une population multiethnique et métissée

14 TREPENT I., *op. cit.*, p.14. Les « dragons » regroupent l'ensemble des pays d'Asie du sud qui se sont fortement industrialisés dans les années 70.

15 Le Brésil dispose de nombreuses ressources comme le fer, le nickel, le diamant, la bauxite.

16 L'étendue du territoire de la Chine lui permet de disposer de nombreuses ressources telles que le charbon, le fer, le cuivre, l'aluminium, le plomb, le zinc.

17 http://www.industrie.gouv.fr/energie/matieres/textes/ecomine_note_oct03.htm

entre communautés indienne, noire africaine, et blanche. En outre, le Brésil a maintenu des contacts privilégiés avec les pays lusophones d'Afrique (Mozambique, Angola, Guinée-Bissau). Mais, malgré ce passé commun et les liens historiques qui en découlent, les relations entre le Brésil et les anciennes colonies portugaises d'Afrique sont marquées par une certaine opposition.

a- Une reprise de contact difficile (1920-1974)

Dans les années 1920, l'Afrique et le Brésil sont en concurrence sur les marchés des produits tropicaux (coton, cacao...). Suite à son industrialisation au milieu du 20^{ème} siècle, le Brésil est amené à reprendre contact avec l'Afrique, mettant en avant leurs liens historiques et culturels. N'ayant pas de vocation « tiers-mondiste » à l'image de la Chine ou de l'Inde, ne cherchant pas à se rallier à la cause commune des pays du Sud, le Brésil a soutenu le Portugal dans la période de décolonisation. Le Brésil a été accusé d'avoir signé des accords avec le Portugal qui lui permettaient d'exploiter des gisements de cuivre et de pétrole en Afrique¹⁸. Cette politique menée par le Brésil dans les années 1960 donne l'image d'un pays qui souhaite se placer sur le terrain africain au bénéfice de son partenariat avec le Portugal. Mais, suite à la chute de la dictature au Portugal et la mise en place d'un nouveau gouvernement au Brésil en 1974, la politique extérieure brésilienne adopte une position anticoloniale reconnaissant l'indépendance des colonies portugaises (Mozambique, Angola, Guinée-Bissau).

b- Vers une politique de puissance

Avec l'accession au pouvoir du Président Lula en 2001, la politique étrangère du Brésil s'est différenciée de celle menée précédemment. Le Président Lula cherche à renforcer la position du Brésil sur la scène internationale, par exemple au sein des Nations Unies où il convoite un siège au Conseil de sécurité. S'estimant le premier pays d'Amérique latine capable de tenir ce statut, il cherche à montrer sa capacité à assumer des responsabilités internationales, en prenant notamment la tête de la mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti¹⁹.

Le Brésil joue un rôle important dans le renforcement des alliances entre les pays du Sud. En effet, durant la conférence de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à Doha en 2001, le Brésil est à l'initiative de l'alliance du « G20 », avec notamment l'Inde et l'Afrique du Sud, afin de faire contrepoids face aux revendications des pays du Nord. Lula a aussi multiplié ses voyages afin d'obtenir la signature de différents traités bilatéraux. Dans ce contexte, il s'est servi du marché commun Sud-américain pour attirer et ouvrir des négociations d'association avec les pays d'Afrique australe, et surtout de l'Afrique lusophone. Etonnamment, les ressources minières ne semblent pas être au cœur de la politique africaine du Brésil.

1.2.2. Une politique non affirmée en matière d'approvisionnement en ressources minières

Du fait de sa grande capacité de production agricole, le Brésil est considéré comme le grenier de la planète. La croissance du PIB du Brésil est moins soutenue que celle de la Chine et de l'Inde. Ce n'est que depuis 2005 qu'il bénéficie d'une croissance d'environ 5 % par an (5,1 % en 2005, 4,8 % en 2008)²⁰. Mais, le Brésil bénéficie indirectement de l'ascension de ces deux pays. Par exemple, la Chine était en 2004 le troisième partenaire commercial du Brésil²¹, ce dernier exportant principalement pour les Chinois des matières premières comme le fer. Le Brésil est donc avant tout préoccupé par l'exploitation et la commercialisation de ses propres

18 PEIXOTO A.C., « Brésil et Afrique : solidarités culturelles et stratégie commerciale », in *Politique africaine*, n°10, 1983, p.34.

19 ROUQUIÉ A., « Le Brésil, un Etat sud-américain parmi les grands ? », in C. JAFFRELOT, *L'enjeu mondial : les pays émergents*, Presses de Sciences Po, 2008, p.112.

20 <http://www.indexmundi.com/g/g.aspx?c=br&v=66&l=f>

21 ROUQUIÉ A., *op. cit.*, p.114.

ressources naturelles. Ses ressources minières importantes ne l'amènent pas (encore) à devoir développer une véritable stratégie d'approvisionnement en ressources minières en provenance d'autres pays.

Conscient de la possible future augmentation de ses besoins en ressources minières destinées à son secteur industriel, le Brésil sait qu'il pourrait avoir besoin de diversifier ses sources d'approvisionnement. Gardant contact avec certains pays africains, comme le Mozambique, l'Angola ou la Guinée-Bissau, le Brésil pourrait se tourner vers eux dans le futur. Cependant, il se retrouverait sur un terrain saturé en compétition avec des acteurs anciens (Union Européenne, Etats-Unis, Japon) et des acteurs plus récents (Inde, Chine). C'est pourquoi le Brésil cherche à développer une politique de puissance pour créer une sphère d'influence en Afrique.

1.3. La Chine en Afrique : une stratégie d'approvisionnement intégrée à la politique chinoise d'aide au développement

La Chine développe une politique intensive d'approvisionnement en ressources minières. Son économie, centrée sur l'industrie manufacturière, nécessite une grosse quantité de matières premières pour permettre aux usines de fonctionner. Ses besoins en ressources minières en 2010 représenteront 30 à 40 % de la demande mondiale des principaux métaux²². L'exemple le plus significatif de la dépendance chinoise dans ce domaine est celui du fer dont la Chine représente à elle seule 50% de la demande mondiale. Cette proportion n'a rien d'étonnant puisque la Chine est le plus gros producteur mondial d'acier (420 millions de tonnes en 2006). Sa production intérieure de fer ne couvrant que 45% de ses besoins, elle se doit donc d'en importer massivement²³. Il est donc fort logique que la Chine cherche à diversifier ses sources, et ce principalement en se tournant vers le continent africain (Zambie, Mozambique, RD Congo, Gabon, Guinée, etc.).

1.3.1. Une montée en puissance progressive des relations sino-africaines

En 1949, la République populaire de Chine est proclamée et l'Afrique n'occupe qu'une position lointaine dans ses priorités. L'ouverture sur l'Afrique s'est faite avec la conférence de Bandung en 1955, qui a donné une nouvelle direction à la politique africaine de la Chine. Lors de cette conférence, la Chine se pose en « grand-frère », pays agricole qui a réussi sa révolution. A partir de là, la Chine noue des contacts bilatéraux avec les pays africains. Elle adopte une politique d'aide au développement basée sur des projets de taille réduite. A cette époque, sa stratégie ne comportait pas de politique d'approvisionnement en ressources naturelles. Cette politique change à partir de 1990, consécutivement aux événements de Tiananmen²⁴. Critiquée par les pays occidentaux et isolée sur le plan international, la Chine se tourne véritablement vers les pays africains. Elle y reçoit un accueil favorable. En effet, bon nombre de régimes africains de l'époque font face aux critiques des bailleurs de fonds occidentaux qui dénoncent leur non-respect des principes de « bonne gouvernance ».

En outre, ajoutons qu'en 1995 le gouvernement chinois instaure l'ouverture de la Chine aux investissements étrangers. La Chine passe à cette période du statut de pays exportateur de matières premières à celui d'importateur. Sa vision du monde change : elle a besoin de l'étranger. A partir de cette période donc, la Chine entame une politique active de coopération économique avec l'Afrique. Aujourd'hui, la Chine est devenue un

22 SINDIC P, « L'offensive chinoise en Afrique », in *Informations et commentaires*, n° 140, 2007, p.46.

23 <http://www.edito-matieres-premierres.fr/0074/metaux/envol-prix-minerai-fer.html>

24 Les événements de Tiananmen ont eu une grande résonance sur la scène internationale. Tout a commencé par la protestation pacifique d'un mouvement d'opposition composé d'ouvriers et d'étudiants chinois qui reprochaient au gouvernement une corruption omniprésente et un manque d'ouverture démocratique. La protestation a débuté au milieu du mois d'avril 1989 et s'est terminée le 4 juin 1989 par l'intervention violente des forces armées chinoises. Cette intervention a provoqué un grand nombre de victimes chez les opposants et l'indignation de la Communauté internationale.

acteur majeur sur le continent africain, dépassant la Grande-Bretagne pour devenir le troisième partenaire commerciale de l'Afrique, après les Etats-Unis et la France. En 2008, les 5 premiers pays exportateurs de l'Afrique vers la Chine sont l'Angola, l'Afrique du Sud, le Soudan, le Congo- Brazzaville et la Guinée équatoriale. 80% des produits importés par la Chine en provenance d'Afrique sont des produits miniers²⁵. Cette évolution significative de la présence chinoise en Afrique s'est en grande partie enclenchée en 2000, avec le lancement des forums de coopération sino-africains.

1.3.2. Les forums de coopération sino-africains

A ce jour, quatre forums ont eu lieu. La première rencontre a eu lieu en 2000 à Pékin. Ce premier forum a annoncé la mise en place d'une coopération entre la Chine et l'Afrique dans de nombreux domaines. Une déclaration et un plan d'action ont servi de base à la politique de coopération. La Chine a annoncé l'annulation de dettes africaines à hauteur de 1,2 milliards de dollars²⁶. De plus, un fonds spécial a été mis en place pour inciter les investisseurs chinois à lancer des projets en Afrique. Ce premier forum n'a pas eu d'impact majeur sur la scène internationale, puisque les échanges entre ces deux régions sont restés faibles, mais cette rencontre a posé les jalons du modèle de coopération entre la Chine et l'Afrique. Un deuxième forum a eu lieu à Addis Abeba (Ethiopie) en 2003. Il a défini un plan d'action pour la période 2003-2006, dans le cadre du partenariat pour la coopération en Afrique.

Le troisième forum, tenu entre les 3 et 5 novembre 2006 est d'une toute autre ampleur en termes de participation (48 pays sur les 53 Etats africains étaient présents) et d'impact puisque, d'une part, les échanges commerciaux entre la Chine et les Etats africains ont considérablement augmenté depuis le premier forum et que, d'autre part, la Chine annonce le doublement de son aide à l'Afrique entre 2006 et 2009 (5 milliards sous forme de prêts concessionnels²⁷). Cette rencontre fut le lieu et l'occasion de la naissance d'un « *nouveau partenariat stratégique entre la Chine et l'Afrique* ». A la fin de cette rencontre, dans une déclaration conjointe adoptée avec les pays africains, la Chine annonce qu'elle doublera en 2010 le volume de son assistance en Afrique qui devrait donc passer à 110 milliards de dollars. La Chine annonce également qu'elle investira autour de 20 milliards de dollars en infrastructures et commerce entre 2006 et 2009.

Le quatrième forum s'est tenu à Charm el-Cheikh (Egypte) le 8 et 9 novembre 2009. Le principal engagement pris par le Premier ministre Wen Jiabao consiste à débloquer 10 milliards de dollars « *sous forme de nouveaux prêts aux pays africains au cours des trois prochaines années* », soit le double de ce qui avait été débloqué pour la période précédente (2006-2009), qui « *serviront principalement au développement d'infrastructures et de projets sociaux* ». Toujours selon le Premier ministre Wen Jiabao, « *la Chine poursuivra sa coopération avec l'Afrique et tentera d'accroître la valeur ajoutée des ressources naturelles des pays africains et leurs capacités de traitement intensif de ces ressources* »²⁸. Cette dernière déclaration illustre assez bien le fait que la politique d'aide au développement de la Chine en Afrique est intimement liée à sa politique d'approvisionnement en ressources naturelles

25 MINANI R., « *Coopération Chine-Afrique et le débat sur les contrats miniers* », in *Journées d'études du Cepas*, 2008.

26 CHAPONNIERE J.R., « *L'aide chinoise à l'Afrique : origines, modalités et enjeux* », in *L'économie politique*, n°38, 2008/2, p. 11.

27 Les prêts concessionnels « *constituent un mode de financement intéressant dans la mesure où ces prêts permettent un apport significatif de liquidités à des conditions avantageuses (...)* Il s'agit de prêts non assortis des conditions traditionnellement exigées par les banques commerciales et autres prêteurs à l'égard de l'emprunteur en matière de garanties. Ces prêts offrent un certain nombre d'avantages à l'emprunteur au niveau soit des garanties soit des taux d'intérêt. L'une des conditions d'un tel prêt peut être un taux d'intérêt faible voire nul. En outre, dans certains cas, l'emprunteur peut bénéficier d'une exonération temporaire des remboursements », http://www.grant-guide.com/fr/CPage.aspx?SP=info_softloans.

28 Ces propos sont tirés de l'article de ILIAS M.I., « *Pékin met le turbo sur le continent* », in *Le quotidien d'Oran*, 9 novembre 2009, à consulter sur <http://www.courrierinternational.com/article/2009/11/09/pekin-met-le-turbo-sur-le-continent>.

1.3.3. Principes généraux de la coopération au développement chinoise : le « Consensus de Pékin »²⁹

C'est en 2004 que les termes « Consensus de Pékin » ont commencé à être utilisés pour désigner les principes généraux de la coopération au développement mise en œuvre par la Chine, par opposition au « Consensus de Washington » qui résume l'approche des bailleurs de fonds occidentaux (voir encadré page suivante). La Chine prétend ainsi se poser sur un pied d'égalité avec les pays en voie de développement avec lesquels elle traite et se démarquer de l'asymétrie qui caractérise généralement les relations économiques entre pays du Nord et du Sud³⁰. Cette spécificité chinoise s'articule autour de deux grands principes généraux :

a- Absence de conditionnalité politique et non-ingérence

C'est particulièrement sur ce principe de la non-conditionnalité à l'assistance économique que le Consensus de Pékin se différencie de l'approche occidentale. A travers lui, la Chine prétend apporter une aide au développement sans conditionnalité au nom d'autres principes : le respect de la souveraineté et la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays tiers bénéficiaires de l'aide. Cette attitude traduit la préoccupation première de la Chine de s'assurer de la stabilité des régimes partenaires, qu'ils soient antidémocratiques ou non, assurant ainsi la pérennité sur le long terme des accords commerciaux conclus. La Chine ne fait rien d'autre que de reproduire son propre modèle et défend ainsi l'idée que la stabilité politique est le fondement du développement, et non les réformes. Le respect des Droits de l'homme, la transparence dans l'usage des fonds alloués et la lutte contre la corruption ne sont pas les objectifs prioritaires de la coopération chinoise. On comprend donc que bon nombre de dirigeants adhèrent à l'approche chinoise. En effet, le soutien de la Chine peut-être obtenu sans que celle-ci ne s'immisce dans les politiques nationales ni ne pose de conditions préalables à la coopération économique. En Afrique, la Chine soutient des régimes internationalement dénoncés pour des violations aux Droits de l'Homme, comme le Soudan³¹ (où la situation du Darfour reste dramatique), ou pour leur autoritarisme, comme le Zimbabwe du Président Mugabe³² ou la Guinée³³.

Dans les faits, la non-conditionnalité est bel et bien un leurre. Ainsi, « *la reconnaissance diplomatique de la République Populaire de Chine est une condition à la présence chinoise (...)* ». Ce qui implique aux yeux de Pékin l'obligation pour ses partenaires de reconnaître l'existence d'une seule Chine qui englobe Taïwan. Il s'agit bel et bien d'une conditionnalité politique non négociable. Voilà qui explique pourquoi depuis 2008 seuls quatre pays entretiennent encore des relations diplomatiques avec Taïwan : Sao Tomé et Príncipe, le Swaziland, la Gambie et le Burkina Faso...

b- Une coopération économique « win-win »

Dans un Livre Blanc présenté en janvier 2006 à l'occasion de « l'année africaine » en Chine, les autorités chinoises ont réaffirmé qu'elles entendent bien mettre en œuvre une coopération économique de type « win-

29 Expression créée par Joshua COOPER RAMO : COOPER RAMO J., *The Beijing consensus*, The Foreign Policy Center, 2004.

30 AMOUGOUT., *Endettement international du Tiers-Monde et asymétrie d'alliance*, Département des Sciences de la Population et du Développement, l'Université Catholique de Louvain, <http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/dvlp/documents/amougoutette.pdf>

31 ROBIN P., *Chinafrique : diplomatie, intérêts économiques et mutations politiques*, Terra Nova, 2009, http://www.tnova.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=877

32 GUMEDE W., « La Chine, une bienfaitrice intéressée », in Mail & Guardian, 7 mai 2008, à consulter sur <http://www.courrierinternational.com/article/2008/05/07/la-chine-une-bienfaitrice-interessee>

33 BURGIST T. et WALLIS W., « Pékin tend la main à la junte », in Financial Times, 15 octobre 2009, à consulter sur <http://www.courrierinternational.com/article/2009/10/15/pekin-tend-la-main-a-la-junte>.

win », ou « gagnant-gagnant », avec l'Afrique. Ce principe prévoit que, dans le cadre d'un échange bilatéral entre la Chine et un autre pays, chacune des parties doit y trouver un avantage et est libre de négocier un accord au mieux de ses intérêts. Concrètement, ce principe se traduit par le fait qu'en échange de leurs ressources, les pays africains producteurs bénéficient de la construction par les Chinois d'infrastructures qui ont pour but de participer à leur développement. On le verra plus loin, l'effectivité du caractère « *win-win* » des accords sino-africains est en réalité loin d'être évidente³⁴.

Le Consensus de Washington³⁵

Le « Consensus de Washington » est le nom donné aux préceptes défendus par les Institutions Financières Internationales [IFI] au travers des réformes politiques et économiques qu'elles ont imposées, en échange de leur soutien, aux pays du Sud confrontés au problème du remboursement de leur dette extérieure durant les années '80. Ces réformes, également appelées « Politiques d'Ajustements Structurels » [PAS], prônent la réduction des dépenses publiques des Etats (dans les secteurs de l'Education, de la Santé, de la Fonction publique), la privatisation, la libéralisation de l'économie et l'intégration au marché international (ouverture des frontières aux produits du marché international par la diminution des barrières tarifaires). Ces préceptes sont censés favoriser la stabilité et la croissance économiques. A partir de cette période, le soutien des IFI au développement des pays du Sud est donc conditionné à l'implémentation de ces réformes dans les politiques nationales. Après près de 20 ans de mise en œuvre, les PAS furent mondialement critiquées pour les reculs sociaux qu'elles ont engendrés et pour leur inefficacité en matière de lutte contre la pauvreté¹.

Fin des 90', les IFI ont officiellement abandonné les PAS pour se recentrer sur l'enjeu de la réduction de la pauvreté. Le FMI et la BM ont donc mis en place en 1999 une nouvelle approche pour défendre les préceptes du « Consensus de Washington » : les Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté [DSRP]. Ceux-ci ont pour but d'aider les pays du Sud à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement [ODM] visant à réduire de moitié la pauvreté entre 1990 et 2015.

La rupture avec les PAS consiste pour l'essentiel en une méthode d'implémentation des réformes plus participatives et donc plus légitimes : « Le dispositif des DSRP (...) assure un lien essentiel entre les actions des autorités nationales, les concours des bailleurs de fonds (...) »². Sur le fond, il n'y a pas de réelle rupture avec les préceptes de la libéralisation déjà défendus par les PAS³. Dans le même esprit que les PAS, les DSRP « forment la base des opérations de prêts concessionnels et d'allègement de dette du FMI et de la BM dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays très endettés [PPTE] »⁴.

Aux conditionnalités qui viennent d'être décrites, vient encore s'ajouter pour les Etats bénéficiaires des programmes des IFI l'engagement de respecter les principes de la « bonne gouvernance » qui accompagnent les réformes économiques : la maîtrise de la corruption, la présence d'un Etat de droit, l'écoute de la population par les institutions, l'efficacité des pouvoirs publics, la stabilité politique et la mesure des droits civils et politiques.

Les conditionnalités exigées par les IFI en matière de « bonne gouvernance » et de libéralisation sont souvent perçues comme de l'ingérence au service d'intérêts douteux. A travers elles, les IFI interviennent dans les politiques nationales en faveur des capitaux étrangers. De manière uniforme, les inégalités internationales se sont creusées entre les pays en développement et les pays riches⁵. De plus, même si cette ouverture apporte une possibilité de croissance du pays, il entretient l'insécurité sur les marchés du travail et financiers.⁶

34 Voir point I.3.4. c- Les retombées pour les partenaires africains de la Chine : effectivité de l'approche « *win-win* » ?

35 WILLIAMSON J., *What Washington Means by Policy Reform*, Institute for International Economics, 1990.

1.3.4. La stratégie d'approvisionnement en ressources minières de la Chine en Afrique

L'aide que la Chine apporte à l'Afrique s'insère dans ce que certains auteurs appellent, un « *package deal* »³⁶. Autrement dit, la Chine envisage conjointement la coopération au développement, les investissements et les échanges commerciaux et sa stratégie d'approvisionnement en ressources minières. La stratégie d'approvisionnement en ressources minières de la Chine est globale. Elle permet à la Chine de développer une stratégie d'influence politique vis-à-vis des gouvernements dans le but d'obtenir des contrats d'exploration et/ou d'exploitation dans le secteur minier. Le jumelage de l'aide au développement de la Chine avec sa politique d'approvisionnement en ressources naturelles explique pourquoi la grande majorité des gouvernements africains qui bénéficient de cette aide sont à la tête de pays riches en ressources³⁷.

a- Instruments financiers

La stratégie d'approvisionnement en ressources minières de la Chine en Afrique se traduit généralement par l'implantation d'entreprises chinoises spécialisées dans l'activité extractive. Notons par exemple, parmi les entreprises les plus importantes du secteur minier, la *Sinosteel* qui intervient dans la fonderie de ferrochrome au Gabon et au Zimbabwe, la *China Non Ferrous Corp* active dans la fonderie de cuivre notamment en Zambie et en RD Congo, ou encore les *Citic* et *Chalco* présentes en Guinée pour l'exploitation du Bauxite. Ces entreprises publiques sont rattachées à l'Etat central et appuient sa politique d'approvisionnement à long terme.

Mais, depuis l'ouverture de la Chine au système économique de marché fin des années '90, l'aide publique chinoise est fortement complétée par les investissements privés et le développement de relations commerciales. Autrement dit, l'Etat chinois n'est plus l'unique protagoniste des politiques qu'il met en œuvre. Les entreprises minières chinoises qui investissent en Afrique peuvent donc être publiques, semi-publiques, voire totalement privées.

Les entreprises chinoises sont de plus en plus autonomes du pouvoir politique et ont par conséquent de plus en plus de marge de manœuvre pour définir par elles-mêmes leur plan d'action. Avec ce glissement progressif vers la privatisation, ces entreprises ont parfois des objectifs qui ne cadrent pas forcément avec la politique d'approvisionnement à long terme de l'Etat chinois.

Pour encourager ces entreprises à réaliser des projets en Afrique, la Chine débloque des fonds qu'elle gère par le biais de différentes institutions financières :

- les dons : la Chine octroie de l'argent aux pays africains avec qui elle coopère sous forme de dons. C'est la *Mofcom* (Ministère du commerce chinois) qui supervise et évalue l'attribution de ces dons qui servent en général au financement de projets d'infrastructures à vocation administrative ou sociale. Les travaux sont alors réalisés par des entreprises chinoises.
- les prêts concessionnels³⁸ : ceux-ci servent l'investissement étranger chinois vers l'Afrique et sont gérés par la *China Development Bank* et surtout par la *China Export-Import Bank* [EXIM Bank]. Cette structure travaille en concertation avec la *Mofcom*. La *China Development Bank* gère quant à elle le *China-Africa Development Fund* [CAD Fund] créé en 2006 lors du troisième forum de coopération sino-africain. Il est opérationnel depuis juin 2007.

36 DELCOURT L., *La Chine en Afrique, avantages ou inconvénients pour le développement*, Cetri, avril 2008 ; DZAKA T., *L'aide publique au développement de la Chine aux pays pétroliers et miniers d'Afrique centrale contribue-t-elle au développement durable des pays récipiendaires ?*, Conférence économique africaine, Tunis, 2/14 novembre 2008.

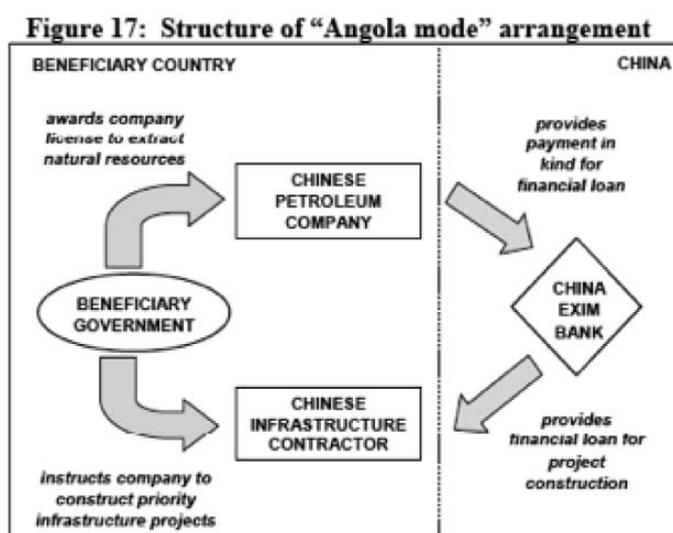
37 CHAPONNIERE J.R., *op. cit.*, p.19-20.

38 CUSTERS R. et MATTHYSEN K., *Africa's natural resources in a global context.*, IPIS, 2009, p.62.

b- La mise en œuvre : reproduction du « modèle angolais »

Le schéma d'investissement de la Chine dans les ressources naturelles africaines n'est pas neuf. Il est généralement dénommé comme le « modèle angolais »³⁹. Ces termes désignent un schéma de financement où un prêt est remboursé via l'exportation de ressources naturelles, qui fonctionne sur le principe d'infrastructures contre l'accès aux ressources naturelles⁴⁰. Ainsi, « le gouvernement chinois mandate une entreprise publique de construction -recevant l'appui de la China Exim Bank- pour réaliser des projets d'infrastructures avec l'accord du gouvernement africain concerné. [...] En contrepartie, le gouvernement africain accorde aux entreprises chinoises le droit d'exploiter les ressources naturelles dans le pays d'accueil »⁴¹.

Le schéma suivant illustre le mécanisme en question à partir du cas du pétrole :



(Source: FOSTER V., BUTTEFIELD W., CHEN C., PUSHAK N., *Building Bridges*, World Bank, 2008)

Les infrastructures que construit la Chine en Afrique en échange de l'accès aux ressources minières sont le fruit d'une intervention tant des entreprises privées que publiques. De manière similaire à ce qui se fait pour des projets financés par la BM ou d'autres bailleurs multilatéraux⁴², un projet d'infrastructures élaboré dans le cadre d'un accord bilatéral entre la Chine et un pays africain aboutit à un appel d'offre international auxquels les entreprises intéressées par le projet doivent répondre. Notons que 50 % des appels d'offres internationaux en matière d'infrastructures pour l'Afrique sont remportés par les entreprises chinoises⁴³. Cette situation se comprend en raison du faible coût de la main-d'œuvre chinoise, souvent préférée dans ce type de projet à la main-d'œuvre africaine.

39 GUERIN E., « Bailleurs émergents et gouvernance mondiale de l'Aide au Développement : où en est la Chine en Afrique ? », in *Idées pour le Débat*, n°03, 2008 ; REISEN H., « Is China actually helping improve debt sustainability in Africa ? », *International Conference « emerging powers in global governance »*, Paris, 6-7 July 2007.

40 CUSTERS R. et MATTHYSEN K., *op. cit.*, p.62.

41 DZAKA T., *op. cit.*, p.9.

42 RICHER P., *L'offensive chinoise en Afrique*, Karthla, 2008, p.116.

43 *Ibidem*.

c- Les retombées pour les partenaires africains de la Chine : effectivité de l'approche « win-win » ?

On est en droit de se demander si les pays africains sortent réellement « gagnants » de ce type d'échanges ? Le problème, pour la plupart des Etats africains riches en ressources minières, est que ce modèle d'échanges les cantonne encore et toujours dans un rôle d'exportateurs de matières premières. Leurs économies restent dépendantes des marchés et des cours internationaux des matières premières, sur lesquels ils n'ont d'ailleurs aucune prise. La Chine est par contre bel et bien « gagnante » car elle s'enrichit « *en transformant, donc en produisant de la valeur ajoutée au bénéfice exclusif des Chinois, des ressources achetées en Afrique* »⁴⁴. Les pays africains n'ont donc que peu de possibilités d'utiliser leurs matières premières pour le développement de leur propre industrie et de leur richesse nationale. Les bénéfices engendrés par l'exploitation des ressources minières via les multinationales sont transférés vers l'étranger. Se cantonner dans ce rôle de pays exportateur ne peut être une stratégie de développement viable sur le long terme.

La structure des échanges entre la Chine et l'Afrique n'est pas fondamentalement différente de celle entretenue précédemment par les pays occidentaux : exportation des ressources naturelles contre construction d'infrastructures ou importation de biens manufacturés. Elle contient globalement les mêmes déséquilibres que ceux généralement attribués aux relations entre l'Afrique et les puissances occidentales. Bien qu'attrayant sur le plan théorique, ce principe du « win-win » ne semble pas effectivement mis en pratique.

1.4. L'Inde : une politique d'approvisionnement non affirmée mais une présence réelle

L'Inde est souvent comparée à la Chine, du fait de sa forte croissance démographique et économique, mais aussi en raison de son intérêt pour les ressources minières africaines. Alors que la Chine se positionne vis-à-vis de l'Afrique en tant que pays en voie de développement, l'Inde met quant à elle en avant son passé d'ancienne colonie britannique⁴⁵. Elle entend ainsi adopter une position différente de la Chine, notamment si l'on en croit les déclarations du ministre du commerce indien en avril 2008 lors d'une conférence avec la presse africaine : « *nous ne voulons pas travailler comme les Chinois, car nous voulons établir de nouvelles relations économiques avec l'Afrique afin de lui permettre de mieux profiter de ses ressources grâce à la valeur ajoutée* ».

1.4.1. La diaspora indienne en Afrique : fruit d'un passé commun

Les contacts entre l'Afrique et l'Inde sont assez anciens. La domination britannique s'est étendue sur l'ensemble du globe, notamment du Nord au Sud de l'Afrique orientale⁴⁶. La politique coloniale de la Grande Bretagne favorisait les échanges entre les différentes régions de son empire, poussant ainsi la migration puis l'installation d'une importante diaspora indienne sur le continent africain. Les relations actuelles de l'Inde sont marquées par ce passé et, fort logiquement, les relations indo-africaines se sont développées au cours du 20^{ème} siècle à partir des anciennes relations tissées durant la période coloniale britannique⁴⁷.

Dès l'indépendance en 1947, l'Inde marque un intérêt certain pour le continent noir. Sous Jawaralal Nehru, elle tente de renforcer les relations réciproques, notamment lors de la conférence de Bandung en 1955. L'Inde met alors en place une politique de coopération économique et technique. Mais, cette politique est très vite

44 ROBIN P., *op. cit.*, p.7.

45 L'Inde a fait partie du Commonwealth britannique jusqu'en 1947.

46 Plus précisément d'une région qui allait de l'Egypte à l'Afrique du Sud, en passant par le Soudan, la partie nord de la Somalie, le Kenya, et la Zambie.

47 GUTMAN R., « L'Inde et le nouveau partage de l'Afrique. L'affirmation d'une puissance émergente », in *Lettre du Centre Asie*, n°23, 2008.

déforcée et marginalisée par le durcissement de la guerre froide et de la confrontation entre blocs occidental et soviétique.

Début des années '90, suite à l'effondrement du bloc soviétique et forte de sa diaspora installée sur le continent, l'Inde réinvestit en terrain africain. Aujourd'hui, on compte environ deux millions d'Indiens en Afrique, résidant principalement en Afrique du Sud, en Tanzanie et au Kenya. Grâce à cette présence importante et son implication grandissante en Afrique, l'Inde a les moyens de développer une politique d'approvisionnement en ressources minières.

Il serait erroné de réduire la présence indienne en Afrique à la seule question des ressources naturelles. Des intérêts politiques sont également en jeu pour l'Inde qui, comme le Brésil, essaye de s'affirmer en tant que puissance mondiale. Delhi souhaite une réforme de l'ONU qui aboutisse à l'élargissement du nombre de sièges au Conseil de sécurité. S'attirer la sympathie des pays africains, qui constituent 53 voix à l'Assemblée Générale des Nations Unies, n'est donc pas sans intérêt pour l'Inde qui voudrait occuper un siège permanent au Conseil de sécurité⁴⁸.

1.4.2. L'impulsion du secteur privé à la base d'une politique récente de l'Etat

Les 8 et 9 avril 2008, l'Inde a organisé le premier sommet Inde-Afrique à New-Delhi. Cette réunion a rassemblé 14 présidents et représentations diplomatiques, dont notamment la République Démocratique du Congo, la Zambie, la Tanzanie, l'Ouganda et l'Afrique du Sud, tous pays riches en ressources minières. L'objectif de ce sommet était de créer des partenariats dans les domaines du commerce, de l'énergie et de la coopération technique au développement. Cette rencontre politique faisait écho à la collaboration économique déjà amorcée par les secteurs privés des deux régions. Elle a aussi amené les observateurs à comparer la politique africaine de l'Inde à celle de la Chine. En effet, le sommet de New-Delhi est intervenu deux ans après le troisième forum sino-africain. Le Premier ministre indien Manmohan Singh s'est engagé à cette occasion à augmenter ses crédits financiers vers l'Afrique de 2,15 à 5,4 milliards de dollars dans les cinq années à venir⁴⁹.

a- Le secteur privé moteur de l'investissement indien

Les investisseurs privés indiens n'ont pas attendu l'initiative politique de leur gouvernement pour développer des relations économiques avec l'Afrique. Par exemple, l'entreprise automobile *Tata* est présente depuis une dizaine d'années en Afrique du Sud où elle installe des usines de montage de voitures, finance des projets de prospection minière ou encore investit dans le secteur des télécommunications⁵⁰. Elle est également présente en Zambie et en Ouganda où elle possède des usines de montage et de traitement de ferrochromes.

Ces relations économiques n'étant pas dirigées par l'Etat, les entreprises privées se sont naturellement tournées en premier lieu vers les zones où la diaspora indienne est importante et où l'anglais est pratiqué⁵¹. Mais, depuis 2005, l'Inde s'est aussi tournée vers des pays africains francophones comme le Sénégal ou la Côte d'Ivoire. Ainsi, l'entreprise *Mittal* a obtenu en 2006 un contrat de mise en valeur des mines de fer au Sénégal⁵². En contrepartie, elle devra construire une voie de chemin de fer permettant l'acheminement de la production des sites miniers vers la zone portuaire atlantique du Sénégal. De même, en RD Congo, l'Inde est présente dans le secteur minier par l'intermédiaire de l'investissement privé de grandes familles influentes. Parmi

48 JAFFRELOT C., « L'Inde, puissance émergente, jusqu'où ? », in JAFFRELOT C., *L'enjeu mondial : les pays émergents*, Les presses de Sciences-Po, 2008, p.103.

49 <http://www.linternationalmagazine.com/article3737.html>

50 LAFARGUE F., « L'Inde en Afrique : logiques et limites d'une politique », in *Afrique contemporaine*, °219, 2006/3, p.140.

51 *Ibidem*.

52 *Ibidem*.

celles-ci, mentionnons Chiraz, arrivé en RD Congo via le secteur pharmaceutique mais qui a conjointement investi dans le secteur minier katangais. Il semble que l'activité minière des entreprises Chiraz soit en passe de devenir de plus en plus importante⁵³.

b- Une politique indienne d'approvisionnement en ressources minières de plus en plus active

Le sommet de New-Delhi en 2008 s'est traduit par le développement des initiatives gouvernementales indiennes, tant sur les plans diplomatique que financier, visant à accroître l'efficacité et la visibilité de sa présence en Afrique. Derrière cette stratégie d'efficacité et de visibilité se cache la volonté de l'Inde de garantir son approvisionnement en ressources naturelles africaines. Cet approvisionnement est stratégiquement important pour la croissance indienne. Par exemple, 68 % des exportations africaines vers l'Inde concernent des minerais, des pierres précieuses, des métaux et alliages et des produits chimiques⁵⁴.

La mise en œuvre d'une réelle politique d'approvisionnement en ressources minières africaines était devenue cruciale pour l'Inde, en raison de la concurrence accrue avec la Chine. L'Inde a perdu du terrain ces dernières années par rapport à cette dernière, perdant de gros contrats à son profit, comme au Nigeria en 2006. Pour faire face à cette concurrence accrue, l'Inde a calqué sa politique de coopération commerciale sur celle de la Chine en ce qui concerne le principe de non-ingérence, abandonnant ainsi ses exigences en matière de bonne gouvernance. A l'instar de Pékin, Delhi noue donc des relations commerciales avec des pays riches en ressources minières aux régimes peu fréquentables, comme le Zimbabwe, deuxième réservoir de platine au monde, mis à l'écart sur la scène internationale en raison des fraudes électorales constatées durant les Présidentielles de 2002. Ainsi, en 2007, un contrat de concession a été signé avec l'entreprise Indienne *Global steel* et le groupe *ZISCO* (Zimbabwe Iron and Steel Company). Ce contrat permet une gestion des aciéries par l'entreprise indienne pendant 20 ans, en échange d'un investissement dans le pays de 400 millions de dollars⁵⁵. Il a été obtenu, alors qu'une société chinoise s'était également positionnée. Cet exemple illustre bien l'évolution de la stratégie indienne : elle tend à favoriser ses intérêts économiques aux dépens de ses valeurs de démocratie.

L'Inde ne peut se permettre de déboursier sans compter comme le fait la Chine puisqu'elle ne dispose pas des mêmes capacités financières⁵⁶. Plutôt que de miser sur l'investissement massif, elle tente de s'imposer à travers l'image de stabilité et de durabilité qu'elle donne aux partenariats conclus avec les Etats africains. Aussi, selon le diplomate indien Sudha Ramachandran, « *la force de l'Inde repose sur sa bonne image auprès du public africain, celle de la Chine sur son portefeuille. Comparées à la Chine, les entreprises indiennes sont bien mieux intégrées dans la société et l'économie africaines* »⁵⁷. D'une part, l'installation d'entreprises indiennes n'a pas entraîné d'importation massive de main-d'œuvre : elles font en grande partie appel à la population locale. D'autre part, les entreprises indiennes tentent de développer une coopération technique qui aboutisse à un réel transfert de connaissances et de technologies vers l'Afrique. Ainsi, depuis 2004, un réseau de fibres optiques relie des écoles et des hôpitaux d'Afrique et d'Inde afin de favoriser la communication. L'Inde investit également dans des projets visant à partager ses expériences dans le domaine agricole avec l'Afrique⁵⁸. La plus-value indienne semble donc consister à apporter un renforcement effectif des capacités et des ressources humaines sur place⁵⁹.

53 WASADHO/Katanga, « Rapport préliminaire sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC », *supplément au périodique des Droits de l'homme*, Juillet 2004, p.9.

54 BROADMAN H., « *China and India go to Africa* », *Foreign Affairs*, mars-avril 2008.

55 LAFARGUE F., « La rivalité entre la Chine et l'Inde en Afrique australe », in *Afrique contemporaine*, n°222, 2007/2, p.167-179.

56 LAFARGUE F., « *L'Inde en Afrique : logiques et limites d'une politique* », in *Afrique contemporaine*, 2006/3, n°219, P147.

57 PIEL J., « Les ambitions de l'Inde en Afrique », in *MFI Hebdo*, 16 avril 2008, à consulter sur <http://www.rfi.fr/Fichiers/Mfi/PolitiqueDiplomatie/2450.asp>

58 GUTMAN R., *op. cit.*

59 RAJA MOHAN C., « Afrique: vivre le modèle africain », in *The Indian Express*, 8 avril 2008, paru dans le *Courrier International*, numéro du 10 au 16 avril 2008.

La stratégie indienne d’approvisionnement en ressources naturelles n’a évidemment pas que des impacts positifs sur le développement des pays où elle vient se fournir. Les cas des entreprises *Chemaf* et *Somika* sont de bons exemples de ce que sont les impacts sur le terrain de l’exploitation des ressources minières réalisées par des entreprises étrangères. Toutes deux actives dans le secteur minier katangais, leurs activités entraînent de lourdes dégradations de l’environnement dont pâtit la population locale⁶⁰.

⁶⁰ ASADHO/Katanga, CRONGD, NDS, CDH et BDD, *République Démocratique du Congo, Cocktail Toxique : protéger les droits humains au milieu d’une confusion administrative*, Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, 2007, p.8.

II. Le secteur minier de la RD Congo : contexte et évolutions récentes

L'accord de Pretoria du 17 décembre 2002 a mis fin à la deuxième guerre du Congo. Il est complété le 7 juillet 2003 par la mise en place d'un gouvernement de transition dans lequel l'ensemble des belligérants est représenté. Le président, Laurent Désiré Kabila (PPRD⁶¹) est accompagné de quatre vice-présidents parmi lesquels, Abdoulaye Yerodia Ndombasi (PPRD), Azarias Ruberwa (RCD⁶²), Jean-Pierre Bemba (MLC⁶³) et Arthur Z'ahidi Ngoma (opposition démocratique). Cette période de transition a vu naître un ensemble de réformes politiques et économiques, réalisées avec le soutien des pays occidentaux et des Institutions Financières Internationales. Parmi celles-ci, mentionnons l'entrée en vigueur d'un nouveau code minier et la reconfiguration de la Gécamines⁶⁴. Le secteur minier de la RD Congo s'en est trouvé complètement modifié, laissant le champ libre aux acteurs privés étrangers. La RD Congo espérait qu'enfin le moment était arrivé où, après 17 ans de transition politique⁶⁵, elle allait profiter de l'occasion qui lui était offerte pour se reconstruire à partir des richesses de son sous-sol. Aujourd'hui, il semble que la réalité soit bien différente⁶⁶.

Afin de comprendre comment des sociétés étrangères, dont certaines entreprises indiennes et chinoises, se sont implantées dans le secteur minier de ce pays parmi les plus riches en ressources naturelles de la planète, arrêtons-nous un moment sur la gestion de ce secteur durant le passé trouble du pays et le processus de transition démocratique qui a suivi.

II.1. L'héritage du contexte économique passé

II.1.1. L'ère Mobutu

Historiquement le secteur minier a toujours représenté plus de 50% des revenus de l'exportation en RD Congo. La RD Congo est indépendante depuis le 30 juin 1960. Jusqu'en 1974, le taux de croissance était maintenu à 7,6 % par an et l'accroissement de l'industrie manufacturière était estimé à 8,6 % par an⁶⁷. La récession économique commence en 1975 en raison de la conjonction des facteurs suivants :

- La chute de 50 % du prix du cuivre ;
- La hausse du prix du pétrole (crise pétrolière de 1974) ;
- La guerre en Angola et la rupture de la voie d'exportation vers Bengwela et Lobito ;
- La politique de la Zaïrianisation ;
- La construction des éléphants blancs (Cité de la voix du Zaïre, Centre de Commerce International du Zaïre (CCIZ), construction de la ligne de haute tension Inga – Shaba)...

A ces facteurs économiques, l'on doit ajouter les deux guerres du Shaba (1977 – 1978), et le départ d'une bonne partie du personnel qualifié (expatrié) de la Gécamines suivi de l'effondrement de la Gécamines elle-même. A la suite de tous ces événements, l'économie du pays entrera dans une crise profonde. « *De 10 milliards de dollars américains par an en 1974, le secteur moderne congolais n'en produit plus que 3,8 milliards en 1990* »⁶⁸. Le coup de grâce sera donné à l'économie congolaise par les différents pillages qu'a connus le pays

61 Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie.

62 Rassemblement Congolais pour la Démocratie.

63 Mouvement de Libération du Congo.

64 Voir annexe sur les ressources minières en RD Congo qui présente la Gécamines.

65 MINANI R., *17 ans de transition politique et perspectives démocratiques en RDC*, Cepas/Rodhecic, 2008.

66 ZACHARIE A. et KABAMBA B., *La reconstruction congolaise*, Luc Pire, 2009.

67 Pour plus de détails, lire COLLA et DALLEMAGNE, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête « Grand Lacs »*, Sénat de Belgique, 2003.

68 Commission spéciale chargée de l'examen de la validité des conventions à caractères économique et financier conclues pendant les guerres (1996-1997 et de 1998), *Rapport des travaux* - première partie, Assemblée Nationale. 2006, p.3.

en septembre 1991 et en janvier 1993. Ceux-ci vont réduire à néant une grosse partie de l'outil de production de la plupart des entreprises fonctionnant dans les lieux où se sont perpétrés les pillages. Il en résulte que « *l'Etat congolais tombe en faillite totale, incapable d'honorer la moindre de ses obligations aussi bien à l'égard de ses fonctionnaires et agents que de ses créanciers et n'inspirant plus confiance aux opérateurs économiques toutes nationalités confondues qui désinvestissent en masse* »⁶⁹.

C'est dans ce contexte d'un Etat en faillite que les bailleurs de fonds, en particulier les Institutions Financières Internationales, viennent à la rescousse de l'économie congolaise. Le Congo ne pouvant plus payer ses dettes, il n'a d'autre choix que celui de s'aligner sur les Politiques d'Ajustements Structurels [PAS] de la BM⁷⁰. En 1995, le gouvernement Kengo conseillé par cette même BM lance une opération de privatisation des entreprises publiques, notamment celles du secteur minier. Aux dires du rapport de la Commission Lutundula⁷¹, l'objectif de cette opération est double : « *obtenir des compagnies étrangères qu'elles paient directement aux institutions financières internationales le prix de leur participation au capital des entreprises publiques afin de commencer à apurer l'énorme dette extérieure du pays, d'une part, et d'engranger quelques entrées d'argent frais en vue de renflouer les caisses de l'Etat asséchées par une gestion budgétaire laxiste, d'autre part* ». Le gouvernement Kengo annonce en 1995 la restructuration de la Gecamines. Par la suite, il amorce des négociations avec des compagnies minières étrangères⁷², véritable « *politique de saucissonnage du portefeuille minier* » du pays au profit de ces dernières⁷³. Ce bradage du patrimoine national par le gouvernement Kengo, qui n'a pas de marge de manœuvre suffisante pour négocier avec les multinationales, n'apporte aucun résultat tangible, notamment parce que les entreprises sont plus intéressées à faire coter en bourse leurs titres miniers qu'au développement effectif du secteur en RD Congo.

II.1.2. Les accords signés durant les guerres

La RD Congo a connu depuis 1996 deux guerres successives. Les affrontements se sont déroulés sur fond de marchandage économique des ressources minières. La première guerre est allée de septembre 1996 à mai 1997. Elle a opposé Joseph Désiré Mobutu qui a régné sur le pays pendant 32 ans à Laurent Désiré Kabila qui était soutenu par une large coalition (Rwanda, Burundi, Tanzanie, Zambie, Angola, Zimbabwe etc). Avec le début de la guerre de 1996, l'on assiste alors à une pratique insolite : les compagnies minières commencent à désertir Kinshasa, changent de camp et vont s'adresser au leader de l'AFDL⁷⁴ à Goma. Celui-ci profitera de cette sollicitation pour se renforcer financièrement et militairement en promettant, en signant ou en confirmant des accords avec des compagnies⁷⁵ qui jadis étaient en négociation avec Mobutu : « *La redistribution des concessions des différents sites miniers du nouveau Congo démocratique à des entreprises américaines, canadiennes et sud africaines devait permettre à Laurent Désiré Kabila, chef de l'AFDL, d'honorer ses traites à court terme et de payer les charges quotidiennes de son armée ainsi que de son appareil politico-administratif* »⁷⁶. Il s'en suit un « *carnaval minier qui [...] ne manquera pas de rappeler l'Afrique des comptoirs d'avant la colonisation dont la République*

69 *Ibidem*, p.4-5.

70 Voir encadré « *Le Consensus de Washington* ».

71 La Commission Lutundula, nommée le 21 mai 2004 par l'Assemblée nationale, est composée de parlementaires chargés de l'examen de la validité des conventions à caractères économique et financier conclues pendant les guerres (1996 – 1997 et de 1998). Elle a rendu son premier rapport le 25 juin 2005 (à consulter sur <http://www.freewebs.com/congo-kinshasa/>).

72 Swipco (Suisse), Lundin Group (Canadien), Cluff Mining (Britannique), Banro (canadien), Mindev (belgo-canadien), Barrick Gold (canadien), South Atlantic Resources [Sar] (Canadien), Union Minière (Belge) ; Anvil Mining (australien), Gencor, Iscor et Broken Hill (Sud-africains), Banro Resources Corporation, Anglo American Corporation (Cluff Mining).

73 Commission spéciale chargée de l'examen de la validité des conventions à caractères économique et financier conclues pendant les guerres (1996-1997 et de 1998), *op. cit.*, p.6.

74 AFDL : Alliance des Forces Démocratiques et de Libération.

75 Parmi ces entreprises, on peut épinglez particulièrement *American Mineral Fields Inc* (Canada) et la *Ridgepointe Overseas Development* (Zimbabwe).

76 BARACYETSE P., « L'enjeu géopolitique des sociétés minières internationales en République Démocratique du Congo (ex-Zaire) », in *L'Observatoire de l'Afrique centrale, Volume 3/n°35, 25 septembre-1^{er} octobre 2000*, Dernière mise à jour le 16 septembre 2000.

démocratique du Congo devient la reproduction. »⁷⁷. Les dirigeants de l'AFDL signeront donc les contrats sans en avoir la qualité. L'objectif visé était de financer la prise du pouvoir et non une politique cohérente de développement du secteur minier en RD Congo.

Après la prise de pouvoir à Kinshasa le 17 mai 1997 par Laurent Désiré Kabila et sa coalition, les pays l'ayant composée entrent en guerre les uns contre les autres par des groupes armés et des rébellions interposés. Le 2 août 1998, la deuxième guerre commence. Elle opposera Kabila au RCD⁷⁸ soutenu par le Rwanda. Durant celle-ci, Kinshasa est soutenue par l'Angola, le Zimbabwe et la Namibie. Par la suite, la compétition pour l'exploitation et le commerce du diamant de la Province Orientale entraîne la guerre entre le Rwanda et l'Ouganda. L'Ouganda sponsorisera en premier lieu sa propre rébellion congolaise (MLC⁷⁹) et ensuite une deuxième rébellion (Rcd-KLM⁸⁰) et enfin une 3^e rébellion (Rcd-National⁸¹). Le pays sera divisé en quatre territoires dirigés par des groupes rebelles différents⁸². Chacune de ces rébellions se lance dans la même chasse au trésor pour financer son expédition militaire. Le poids politique de chacune sera désormais proportionnel au contrôle des ressources naturelles qu'elle exploite. La RD Congo fait alors face au démarrage, faute d'une économie de guerre impitoyable qui finira par mettre tout le continent en danger.

II.2. Evolution récente : libéralisation du secteur minier en RD Congo

La BM a interrompu ses activités en RD Congo entre 1996 à 2001. Elle reprend ensuite ses activités, la RD Congo ne dérogeant pas aux recettes de libéralisation économique chères au « Consensus de Washington ». Pour démarrer ce programme de libéralisation, la BM a avant tout besoin de réformes politiques permettant à l'Etat congolais d'assurer la stabilité et la sécurité des investissements engagés dans la reconstruction de l'économie congolaise.

II.2.1 Les réformes du secteur minier voulues par les IFI

La BM et le FMI ont défendu, à partir de 2001, une politique d'insertion des acteurs privés dans l'économie de la RD Congo⁸³. Voyant le potentiel du secteur minier, la BM l'a placé comme moteur de développement du pays, une « bonne gestion » par l'Etat de ses ressources minières étant le chemin le plus court vers son développement. Cette « bonne gestion » a entraîné la mise en œuvre par l'Etat congolais de réformes du secteur minier favorables à l'investissement privé.

Premièrement, relevons sur le plan juridique l'élaboration d'un nouveau Code minier, relatif notamment à l'octroi des permis d'exploration ou d'exploitation⁸⁴, et d'une nouvelle administration du Cadastre minier ayant en charge son application. Ce Code a été complété par un Règlement minier d'application, mis en place respectivement le 11 juillet 2002 et en mai 2003⁸⁵. Le premier objectif était de faciliter l'entrée d'entreprises privées, locales ou étrangères, dans le secteur minier. Le Code minier met en place une législation « incitative

77 Commission spéciale chargée de l'examen de la validité des conventions à caractères économique et financier conclues pendant les guerres (1996-1997 et de 1998), *op. cit.*

78 Une rébellion congolaise soutenue par l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi.

79 MLC : Mouvement de Libération du Congo.

80 RCD-KLM : Rassemblement congolais pour la démocratie, Kisangani.

81 RCD-N : Rassemblement congolais pour la démocratie, National.

82 Le gouvernement central contrôle alors la totalité des provinces du Bandundu, du Bas-Congo, une partie des provinces du Kasai occidental et oriental, du Katanga et de l'Equateur. Le RCD-Goma contrôle le Sud-Kivu, le Maniema, une partie du Kasai occidental et oriental, Nord-Kivu, Province Orientale et le Katanga, le MLC contrôle une partie de l'Equateur et de la Province Orientale, le RCD/ML contrôle une partie du Nord-Kivu et de la Province Orientale, le RCD/N contrôle quelques territoires de la Province Orientale.

83 MAZALTO M., « Réforme de la législation minière et rôle des institutions multilatérales de financement dans le développement du secteur minier en RDC », notes du colloque international RDC, GRAMA, avril 2004, p.5.

84 Art.95 du code minier pour la recherche, titre II (art 16) pour la prospection et titre V pour l'exploitation.

85 La loi n°007/2002, datée du 11 juillet 2002, met en place le Code minier. Les modalités et les conditions d'application du code minier sont présentées dans le règlement du Code minier, visé par le décret n°038/2003 du 28 mars 2003.

avec des procédures d'octroi des droits miniers ou de carrières, objectives, rapides et transparentes dans lesquelles sont organisés des régimes fiscal, douanier et de change ⁸⁶». L'Etat passe ainsi du rôle d'exploitant à celui de régulateur du secteur minier. L'autre objectif du nouveau Code concernait la réglementation du secteur artisanal (voir encadré page suivante), particulièrement visée au titre IV du texte. Cette réglementation n'apparaissait pas dans le Code précédent alors que ce secteur représente la plus grande partie de l'exploitation minière de la RD Congo. Le but était de limiter les pratiques illégales, augmenter la sécurité des artisans « creuseurs »⁸⁷, prévenir les conflits liés aux ressources naturelles et éviter les violations des droits de l'homme.

Deuxièmement, la BM souhaitait que l'Etat congolais réforme la société parastatale –semi-publique- la plus importante du secteur minier : la *Gécamines*. La réforme de la *Gécamines* voulue par la BM comporte deux axes : d'une part, une diminution des effectifs et le développement de relations d'exploitation avec des entreprises étrangères. En ce qui concerne la diminution d'effectifs, la *Gécamines* était considérée par le passé comme un employeur garantissant l'accès à des services sociaux et la sécurité de l'emploi. Sa reconfiguration a favorisé le départ volontaire en 2002 de 10 655 de ses 23 730 employés⁸⁸. Seule une petite partie a été réembauchée par les entreprises partenaires de la *Gécamines* qui favorisent plutôt les méthodes industrielles d'exploitation par des machines et qui n'offrent donc que peu de possibilités de reconversion aux partants volontaires. Certains de ces partants volontaires sont donc devenus des creuseurs. D'autre part, en accord avec le nouveau Code minier, la *Gécamines* a signé de nombreux contrats avec des entreprises étrangères, concédant à ces dernières l'exploitation de certaines zones.

II.2.2. Le processus de *revisitation* des contrats miniers en RD Congo

Outre les réformes voulues par la BM qui viennent d'être décrites, une autre initiative émane d'une demande unanime de toute la classe politique Congolaise : revisiter les contrats signés durant la guerre. En effet, afin de mettre de l'ordre dans le secteur minier de la RD Congo, le dialogue intercongolais réuni à Sun City du 19 février au 25 avril 2002 avait adopté la résolution DIC/CEF/04 de la commission économique et financière qui demande : « La mise en place par le Parlement de transition dans les délais les plus brefs d'une commission spéciale chargée de l'examen de la validité des conventions à caractères économique et financier conclues pendant les guerres de 1996 – 1997 et 1998. »⁸⁹. C'est pour mettre en application cette résolution que le 21 mai 2004, l'Assemblée nationale a nommé les membres de la Commission Lutundula chargée d'étudier les contrats signés durant la guerre. Il y a plusieurs raisons qui justifient cette opération⁹⁰. Parmi celles-ci, retenons les suivantes :

- On compte en RD Congo 4542 titres miniers. Ils représentent 33,8% de la superficie du pays. Malgré cela, les contrées locales sont restées pauvres et dépourvues de tout.
- Du point de vue du droit, ces contrats ont été conclus sans respecter les cadres légaux, les normes nationales et internationales de la bonne gouvernance, de la transparence, de la responsabilité et du respect des droits de l'homme et signés par des personnes souvent sans qualité.
- En outre dans une démocratie, les contrats ne devraient être valides que s'ils sont légitimes. Il se dégage que la plupart des contrats qui font l'objet de la révision ont été conclus de mauvaise foi. Ils sont par ce fait même illégitimes.

86 Voir introduction du Code minier, visé par la loi 007/2002 du 11 juillet 2002, p.1.

87 Le terme « creuseur » renvoie à l'ensemble des personnes (hommes, femmes ou enfants) qui travaillent dans le domaine artisanal de l'extraction, le tamisage ou le transport des minerais. Leur statut est visé par le Code minier au titre IV. Malgré l'existence de la loi, leur reconnaissance légale est faible.

88 MAZALTO M., « La réforme du secteur minier en République Démocratique du Congo : enjeux de gouvernance et perspectives de reconstruction », in *Afrique contemporaine*, n°227, 2008/3, p.62.

89 WOPPA, *Les résolutions du dialogue intercongolais*, Woppa, 2005, p 45.

90 KABEMA C., *Directives pour une révision des contrats d'exploitation minière en RDC*, Sarw, juin 2007.

- Du point de vue de l'éthique, les contrats qui sont à la base de la guerre et des violations massives des droits de l'homme ainsi que de la perte énorme de vies humaines ne peuvent être justifiés.
- Au point de vue politique, après la tenue des premières élections multipartites depuis plus de 41 ans, la RD CONGO devrait aussi normalement être reconstruite à partir des richesses de son sous-sol.

Ce sont ces différentes raisons qui ont justifié l'option prise par la RD Congo d'assainir son secteur minier à travers la révision des contrats signés passés avec des entreprises minières entre 1996 et 2003. Ces contrats ont été classés en 3 catégories : A (contrats viables à maintenir), B (contrats à renégocier) et C (contrats à résilier). Aucun contrat n'a été classé dans la catégorie A, 37 l'ont été dans la catégorie B, 20 contrats l'ont été dans la catégorie C. Les résultats finaux du processus ont été rendus publics par le Ministre des mines congolais le 14 novembre 2009⁹¹. Seuls 2 des 37 contrats devant être initialement renégociés n'ont encore fait l'objet d'un accord final⁹².

La structuration du secteur minier congolais

Le secteur minier congolais s'articule autour de deux activités : l'extraction et la transformation. Lorsque les minerais sont extraits du sous-sol, ils sortent à l'état brut et sont constitués d'un mélange de pierre et de minerais. La deuxième étape, la transformation, permet de détacher les minerais des autres composants. Les produits bruts extraits sont donc revendus à des intermédiaires qui les cèdent à des fonderies artisanales ou industrielles ou qui les envoient directement à l'étranger sans transformation. Prenons le cas de l'hétérogénite qui est un minerai qui a des teneurs variables de cuivre et de cobalt. Il faut tout un travail de transformation du minerai brut pour en extraire les métaux de cuivre et de cobalt à l'état pur.

L'exploitation minière s'effectue selon deux filières principales : le secteur industriel et le secteur artisanal. Le secteur industriel est composé d'entreprises publiques et privées qui extraient et/ou qui transforment les minerais avec des moyens industriels (mécanisation). C'est le cas par exemple de la Gécamines. Depuis l'introduction des réformes voulues par les IFI, les entreprises privées étrangères ont principalement investi dans le domaine de l'exploitation industrielle. Le secteur artisanal désigne quant à lui l'activité minière lorsque l'extraction est réalisée par des personnes individuelles, des « creuseurs », qui travaillent soit à leur compte soit dans une zone qu'un individu met à leur disposition en échange de l'exclusivité de la vente ou d'un pourcentage de ce qu'ils ramassent⁷. En RD Congo, les deux filières travaillent encore en étroite association. Selon certaines estimations la production artisanale représenterait plus de 80% de la production minière exportée par la RD Congo⁸. Le secteur industriel a donc encore besoin de travailler avec le secteur artisanal, notamment pour alimenter l'activité de transformation.

II.3. Impact des réformes : une meilleure régulation du secteur minier en RD Congo ?

La pénétration des entreprises étrangères privées est aujourd'hui une réussite aux yeux de la BM. Par exemple, sur 4 353 permis d'exploration octroyés par le Cadastre minier, 4 246 sont détenus par le secteur privé⁹³. Néanmoins, l'on est en droit de se demander quel est l'impact réel de cette privatisation, tant en termes de gouvernance du secteur que des dividendes qu'en retirent l'Etat et la population congolaise ? L'impact des réformes entamées avec le soutien des IFI semble à l'heure actuelle plutôt négatif.

91 « Les conclusions de la revisitation des contrats miniers », in *Le Potentiel*, à consulter sur http://www.lepotentiel.com/afficher_supplement.php?id_article=88936&id_supplement=7&id_edition=4837.

92 Ces contrats concernent respectivement les entreprises Kingamyambo Musonoie Tailings [KMT] et Tenke Fungurume Mining [TFM].

93 BM, *Democratic Republic of Congo, Growth with Governance in the mining sector*, Gas/Oil, Mining and Chemicals Department and Africa region-World Bank, p.76.

II.3.1. Manquements en matières de gouvernance et de régulation

Le nouveau Code minier était un outil juridique nécessaire pour régir les secteurs miniers artisanal et industriel. Son contenu donnait de grands espoirs quant au contrôle de l'activité minière, mais dans les faits, ce Code n'a pas eu l'impact espéré en matière de gouvernance. Il faut d'abord pointer un manque de transparence dans l'application des règles prévues par le Code minier. Ce manque de transparence laisse supposer une importante corruption. Dans le système actuel, une société minière, grande ou petite, ne peut implanter son activité sans protection ou soutien d'hommes politiques ayant le contrôle de l'administration régulant le secteur⁹⁴. Cette protection peut être assurée par le moyen d'une contrepartie financière.

La façon dont les permis d'exploration sont obtenus ou utilisés en dit long sur la régulation effective du secteur minier. Par exemple, un certificat de capacité financière est nécessaire pour obtenir un permis d'exploration. Or, plusieurs sociétés minières ont obtenu ces permis sans disposer de la capacité financière. D'après le Cadastre minier, l'administration qui octroie les permis de recherche et d'exploitation, ces permis d'exploration peuvent être utilisés par des entreprises, en vue, non pas de prospecter, mais d'exploiter des zones de manière illégale en employant des creuseurs. Ainsi, toujours d'après le Cadastre, au Katanga en 2008, 80 % des permis d'exploration ont été détournés de leur objectif principal. Or, considérant l'article 16 du Code minier, le permis de prospection permet de prélever uniquement des échantillons « strictement nécessaires déterminés par la Direction de Géologie pour analyse » et « la commercialisation des échantillons pris lors de la prospection est interdite ».

Ce manque de transparence et l'utilisation abusive du règlement minier en faveur des fonctionnaires et hommes politiques congolais ne servent pas les intérêts de la population et du développement humain.

II.3.2. Un manque à gagner persistant pour l'Etat et la population

Des études portant sur les contrats miniers de la RD Congo, comme le rapport de la Commission Lutundula, ont montré qu'ils étaient déséquilibrés et en faveur des entreprises étrangères privées. Ces contrats garantissaient des exonérations d'impôt ou favorisaient un déséquilibre entre d'une part, les zones d'exploitation concédées, sous-évaluées en ressources et en structures, et d'autre part, l'apport des partenaires privés qui, lui, était surévalué. En 2008, le Sénat congolais a décidé d'enquêter sur les dividendes financiers que devrait rapporter la nouvelle fiscalité introduite par le Code minier. Il a en effet été surpris par la faiblesse des revenus miniers, 1 million de dollars, au moment d'examiner le projet de budget 2008⁹⁵. Le Sénat a publié son rapport le 26 septembre 2009 qui met en cause tant les services de l'Etat, qui « donnent l'impression de ne pas vouloir remédier » à la fraude, que les opérateurs miniers, qui déclarent jusqu'à « dix fois moins » que les quantités de minerais réellement exportées⁹⁶. Du côté de l'Etat, il semble que son aptitude à prélever les revenus miniers décline au lieu de se renforcer, alors que du côté des entreprises l'opacité entoure leurs déclarations concernant le volume réel d'activités⁹⁷. Au total, le rapport estime à 114 millions de dollars le manque à gagner pour le trésor public congolais.

II.3.3. Un secteur artisanal en croissance

L'un des objectifs avoués du nouveau Code minier était la réglementation du secteur artisanal. L'encadrement de l'exploitation artisanale prévoyait donc la nécessité de l'obtention d'une carte d'exploitant artisanal. Cette

94 GLOBAL WITNESS, *Une corruption profonde : abus fraude et exploitation dans les mines de cuivre et de cobalt du Katanga*, juillet 2006, p.42.

95 M.F.C., « Où va l'argent des mines ? », in *La Libre Belgique*, mis en ligne le 19 octobre 2009 sur <http://www.lalibre.be/actu/international/article/536830/ou-va-l-argent-des-mines.html>.

96 Commission d'enquête sur le secteur minier, *Rapport*, Sénat congolais, 24 septembre 2009. Ce rapport est consultable sur <http://download.sajpm.com/pdf/libre/senatcros.pdf>.

97 M.F.C., op. cit.

carte d'exploitant devait donner accès pour les artisans à un encadrement technique et leur permettre d'exploiter des zones délimitées par l'Etat.

Dans les faits, on se rend compte que ce système n'est pas mis en œuvre. Le Code n'est pas efficient puisqu'il n'a pas été vulgarisé pour permettre à la population de connaître ses droits. De plus, l'obtention de cette carte nécessite un coût que les creuseurs ne peuvent payer. Ainsi, loin de réguler l'activité artisanale, le nouveau Code maintient bon nombre de creuseurs dans le secteur informel, avec la complicité des autorités administratives qui encadrent et protègent leurs activités en échange de rémunérations elles aussi « informelles ». Ce constat ne peut être négligé lorsque l'on tient compte de certaines estimations selon lesquelles le secteur artisanal représentait encore en 2007 plus de 80 % de la production minière exportée par la RD Congo⁹⁸.

⁹⁸ MAZALTO M., *op. cit.*, p.65.

III. La présence chinoise en RD Congo : Modalités, spécificités et conséquences

Nous avons vu dans la première partie de cette étude que les relations entre la Chine et l'Afrique ne sont pas récentes et qu'elles ont repris vigueur à partir des années '90. Ce regain de vigueur des relations sino-africaines résulte du souci de la Chine de développer une politique d'approvisionnement en ressources naturelles lui permettant de concurrencer les pays occidentaux jusque dans leur chasse gardée africaine. La RD Congo, véritable « scandale géologique » à l'échelle de la planète, occupe une place de choix dans la stratégie d'approvisionnement chinoise.

La deuxième partie a, quant à elle, brièvement décrit les évolutions récentes qu'a connues le secteur minier congolais et qui ont abouti à l'ouverture progressive du secteur aux investissements étrangers. Ce point est important puisqu'il nous permet de comprendre comment les Chinois ont su profiter de la brèche ouverte par ces réformes voulues par les IFI pour s'installer durablement dans ce secteur crucial de l'économie congolaise.

Cette troisième partie s'attèle maintenant à décrire les modalités de la présence chinoise en RD Congo, sa spécificité par rapport aux autres présences étrangères, ainsi que ses conséquences pour la population congolaise.

III.1. Les modalités de la présence chinoise en RD Congo

III.1.1. Bref historique des relations sino-congolaises

En 1973, la Chine et le Zaïre de l'époque, nouent les premiers contacts. Jusque-là, Mobutu, soucieux de s'assurer le soutien des occidentaux, faisait partie du bloc anti-communiste, entretenant par exemple des relations diplomatiques avec Taïwan. Suite à la visite du président américain Richard Nixon en Chine en 1972, Mobutu s'y rend à son tour officiellement en janvier 1973⁹⁹. Les deux pays négocient une aide chinoise qui se traduit par la construction en RD Congo du Palais des Peuples et de l'actuel Stade des Martyrs. Mais, cette coopération n'a pas de visée économique et ne prévoit aucune contrepartie d'approvisionnement en ressources minières.

Ce n'est que par l'affirmation de sa politique de coopération commerciale, en 1995, que la Chine s'est à nouveau tournée vers l'Afrique. Concernant la RD Congo, des promesses de travaux ont été faites à Laurent Désiré Kabila sans aboutir. Suite au forum sino-africain, en 2000, la coopération commerciale se concrétise par un premier contrat. Ce contrat de 9,66 millions de dollars trace la voie des projets à venir : il porte sur un échange de cuivre contre des travaux dans le domaine des télécommunications. Ce contrat est financé par un prêt concessionnel alimenté par l'*Exim Bank*. Depuis 2000, reproduisant ce schéma, les banques d'Etat chinoises (*Exim Bank, China Development Bank*)¹⁰⁰ ont investi dans les secteurs minier, des télécommunications et des travaux publics de la RD Congo¹⁰¹. Les secteurs des télécommunications et des travaux publics couvrent l'ensemble du territoire. Dans le secteur des télécommunications, la société *Congo China Telecom* travaille au développement du réseau congolais. Pour les travaux publics, on retrouve des entreprises de travaux publics, surtout dans le Katanga, la région de Kinshasa et dans l'Est au Kivu. Pour le secteur minier, l'activité chinoise

99 MPWATE NDAUME G., « La coopération américaine et le régime Mobutu, un dîner gratuit ? », in *Mouvement et enjeux sociaux*, décembre 2003, p.3.

100 Voir point I.3.4. a- Instruments financiers.

101 VIRCOULON T., « La Chine, nouvel acteur de la reconstruction congolaise », in *Afrique contemporaine*, 2008/3, n°227, p.108.

se concentre essentiellement dans la province du Katanga qui contient des réserves de cuivre et de cobalt parmi les plus importantes de la planète.

III.1.2. Le poids structurel de la demande chinoise sur les prix des ressources minières katangaises

Avant de décrire plus précisément les modalités de la présence chinoise, il est utile de s'arrêter un instant sur l'impact de la croissance chinoise sur le cours des matières premières en général, et des ressources minières en particulier. En effet, avant la crise financière, les prix de ces matières premières ont connu une envolée importante sur le marché mondial, notamment en raison de la croissance chinoise. Cette envolée des prix a conduit au fameux « boom minier » katangais à l'origine d'une recrudescence considérable de l'activité économique dans la province pendant près de trois ans. Le cours du cuivre a tellement grimpé à cette période que cela a attiré toute une série d'entrepreneurs de différentes tailles et origines. En effet, alors que le cours du cuivre était passé à moins de 2 000 dollars la tonne en 2002, il a atteint plus de 8 000 dollars la tonne en 2008 avant que n'éclate la crise financière. Pour engranger des profits les grands investisseurs ont besoin d'un cours à au moins 4 000 dollars la tonne¹⁰².

L'« empreinte » chinoise sur le secteur minier katangais est donc déjà une réalité en amont de l'activité de l'exploitation elle-même : elle influe de manière significative sur le cours du marché international et donc sur la rentabilité générale des investissements et de l'activité dans ce secteur. Cette influence semble devoir perdurer de façon structurelle après la crise financière¹⁰³.

III.1.3. Une pénétration chinoise dans le secteur minier katangais polymorphe

Comme nous l'avons vu dans la seconde partie, les réformes du secteur minier ont entraîné la reconfiguration de la *Gécamines* et ont favorisé l'ouverture à des entreprises étrangères. Ces deux éléments ont à leur tour permis l'arrivée dès 2003 d'entreprises chinoises dans le secteur minier katangais. C'est le cas de la *China National Overseas Engineering Corporation* [Covec], qui en mars 2006, a conclu un contrat de co-exploitation avec la *Gécamines*. Une société a été créée dont 72 % appartiennent à la *Covec* et 28 % à la *Gécamines*. Ce contrat a permis l'exploitation de la mine de Luisha située dans le Katanga. Cette dernière a un potentiel estimé à 500 000 tonnes de cuivre et 9 000 tonnes de cobalt¹⁰⁴. Parmi les contrats qualifiés de léonins qui ont fait l'objet du processus de revisitation précédemment évoqué, on compte plusieurs contrats passés avec des entreprises chinoises, notamment le contrat entre la *Covec* et la *Gécamines*.

Mais, les entreprises chinoises sont également présentes dans le secteur minier artisanal. La forte montée des prix entre 2005 et fin 2008 a en effet attiré des dizaines de petits entrepreneurs chinois qui ont ouvert des comptoirs au Katanga auxquels les creuseurs vendent une partie de leur production¹⁰⁵. Se retrouvant en force sur le marché artisanal, ils ont commencé à s'installer comme négociants, achetant les minerais pour les ramener directement en Chine à l'état brut ou les revendre à des fonderies artisanales. En effet, les autorités ont interdit l'exportation de matières premières à l'état brut¹⁰⁶. Certaines de ces fonderies artisanales sont elles-mêmes tenues par des Chinois, mais aussi par des Indiens. La Chine s'est donc implantée dans le domaine minier katangais, tant via le secteur artisanal qu'industriel.

¹⁰² NGO-DOAN-TA, « La Chine entretient le cours du cuivre », in *Mining News Magasin*, n°26, mai 2009, p.26.

¹⁰³ *Ibidem*.

¹⁰⁴ VIRCOULON T., *op. cit.*, p. 108.

¹⁰⁵ SHASHANK B., « China's boom hits Congo », in *The Seattle Times*, 27 juillet 2009.

¹⁰⁶ BRAECKMAN C., « Le Congo transformé en libre-service minier », in *Le Monde diplomatique*, juillet 2006, p.15.

Nous touchons ici probablement à l'une des caractéristiques particulières de la présence des puissances émergentes en RD Congo, et en particulier celle des Chinois. Selon les propos recueillis durant un séjour à Lubumbashi en juillet 2009¹⁰⁷, les Congolais rencontrés ont été frappés par le fait que les Chinois sont présents aussi bien en tant qu'investisseurs de premier plan que comme investisseurs de deuxième, troisième voire de quatrième catégories. Leur présence n'est donc pas uniforme, elle emprunte divers chemins d'insertion dans le tissu économique congolais, se ramifiant depuis les grands projets d'investissement jusque dans les pans les plus informels du secteur minier katangais.

III.2. Le « méga contrat » sino-congolais : contrat du siècle ?

Abordant la question de la présence chinoise dans le secteur minier industriel congolais, cette étude ne pouvait passer outre leur contrat qui en est le symbole le plus fameux et le plus débattu. Après en avoir brièvement présenté les termes, nous passerons en revue les principaux aspects qui, encore à l'heure actuelle, nourrissent une polémique alimentée tant en RD Congo qu'à l'étranger. En effet, le « méga contrat » congolais, souvent appelé « contrat du siècle », est à ce jour le plus gros contrat conclu par la Chine en Afrique. Aussi est-il souvent l'exemple utilisé pour stigmatiser la stratégie de pénétration agressive de la Chine sur le continent africain.

III.2.1. Les termes du contrat

Ce contrat a été signé en janvier 2008, suite au Protocole d'accord établi le 17 septembre 2007, entre l'Etat Congolais, représenté par le Ministre des infrastructures, des travaux publics et de la reconstruction, Pierre Lumbi Okongo, et un groupement d'entreprises Chinoises, composé de la *Railway Engeneering Corporation*¹⁰⁸, de la *Sinohydro*¹⁰⁹ et de l'*Exim Bank*. Ce contrat prévoit l'apport de financements par le groupement d'entreprises chinoises, d'une valeur de 9 milliards de dollars, en vue d'investir dans la réalisation d'un projet de *joint-venture*¹¹⁰ minier (6 milliards) et dans celle d'un projet de construction des infrastructures suivantes (3 milliards)¹¹¹ :

- 3000 km de routes et 3000 km de voies de chemin de fer
- 31 hôpitaux de 150 lits
- 145 centres de santé
- 4 universités

Le contrat prévoit également la création d'une *joint-venture* minière entre la Gécamines et un consortium formé de 5 sociétés chinoises, qui sera chargée de réaliser le projet minier et de prendre en charge le remboursement des investissements miniers et d'infrastructures.

En contrepartie des 9 milliards chinois, la Gécamines se doit de céder à la *joint-venture* pour une durée de trente ans les gisements de Dikuluwe et Mashamba, dont les réserves exploitables sont estimées à environ 10 millions de tonnes de cuivre (ce qui donnera 6,5 millions de tonnes de cuivre raffiné) et 200 000 tonnes

107 Frédéric Triest, chargé de projets pour Justice et Paix, s'est rendu un mois à Lubumbashi dans le cadre d'un projet d'éducation au développement mis en œuvre par l'ONG belge *UniverSud*. Il a effectué durant cette période quelques recherches de terrain sur la présence chinoise au Katanga.

108 La *China railway engeneering corporation* est elle-même un groupement d'entreprises qui travaillent dans le domaine des travaux publics.

109 *Sinohydro* est une entreprise de construction générale et travaille sur les voies de communication routières, ferroviaires ou aqueducs. Elle construit également des bâtiments publics et possède une grande expertise dans les projets industriels liés à l'hydroélectricité.

110 Le terme « *joint-venture* » est l'expression en anglais désignant un projet déterminé commun pour lequel plusieurs entreprises se sont groupées. Il s'agit généralement d'une alliance technologique et industrielle destinée à mettre en commun l'expertise des partenaires de la *joint-venture* pour la réalisation d'un projet industriel ou de projets d'infrastructures. La *joint-venture* peut être contractuelle, et les parties peuvent chercher dans le contrat à exclure toute responsabilité solidaire en prévoyant qu'il ne s'agit pas d'une association de nature sociétaire. Elle peut avoir un caractère institutionnel avec la création d'une personne morale. (Définition trouvée sur <http://www.lexinter.net/JF/jv%27s.htm>).

111 Annexes A, B et C de la Convention de collaboration signée, janvier 2008.

de cobalt. A cela s'ajoutent encore 372 tonnes d'or au bénéfice de la partie chinoise. On comprend donc que, *in fine*, ce contrat n'est autre qu'un contrat de troc : infrastructures contre ressources minières, et qu'il correspond exactement au « modèle angolais » décrit précédemment¹¹². L'exploitation des ressources doit se faire par la mise en place de prêts pour moderniser les infrastructures d'exploitation minière. La répartition du capital de la *joint-venture* a été fixée à 68% pour le groupement des entreprises chinoises et 32% pour la Gécamines¹¹³. La joint-venture minière aura une capacité de production de 200.000 tonnes de cuivre durant les trois premières années pour passer à 400.000 tonnes à partir de la quatrième année. En outre, la partie chinoise s'engage à verser à la partie congolaise un pas de porte de 350 Millions de dollars.

Ce contrat sera réalisé en trois périodes¹¹⁴. Durant la première période, l'ensemble des résultats de l'exploitation doit servir au remboursement et à l'amortissement de l'investissement minier. Durant la deuxième période, les bénéfices seront répartis pour le paiement et le remboursement des travaux d'infrastructures à hauteur de 66 %, les 33 % étant répartis entre les actionnaires. Ce n'est que lors de la troisième période que les bénéfices seront en totalité redistribués aux actionnaires. Signalons en outre que la partie chinoise sera exemptée des impôts et taxes liés à l'activité minière¹¹⁵

Au lendemain de la signature de la convention entre la RD Congo et la Chine, et malgré le fait que la RD Congo était parmi les derniers pays africains à se lancer dans ce genre de partenariat (après l'Angola, l'Afrique du Sud, le Soudan, le Nigéria, la Zambie, la Guinée équatoriale, la Tanzanie etc.), la polémique autour du « *contrat chinois en RD Congo* » a commencé tant aux niveaux national qu'international.

III.2.2. Une polémique au niveau national

Le Président Joseph Kabila, dès l'entrée en fonction de son gouvernement en 2007, a traduit son programme électoral autour de « cinq chantiers »¹¹⁶ de la reconstruction congolaise. Aussi, « *dépendant des financements extérieurs pour les financer, il a accueilli avec satisfaction la signature [de ce] contrat* »¹¹⁷. Du point de vue du Gouvernement congolais, l'accord passé avec les Chinois se justifie dans la mesure où « *les cinq chantiers [...], c'est un contrat passé avec le peuple, nous avons donc besoin d'un résultat* »¹¹⁸. De l'avancement effectif des cinq chantiers dépendra probablement sa réélection au terme des prochaines élections présidentielles prévues en 2011.

Aujourd'hui, ce contrat ne fait pas ou plus l'unanimité. Au niveau national, il a été dit qu'il s'agit d'un contrat où la RD Congo a été flouée, que l'accord a été mal négocié. Le Parlement congolais se penche d'ailleurs actuellement sur la question et cherche à mieux comprendre sous quelles modalités le gouvernement congolais a signé ce contrat¹¹⁹. Le PDG de la Gécamines de l'époque, Paul Fortin, défend l'accord : « *Nous avons négocié très sérieusement, il y avait avec moi quinze personnes de la Gécamines, nous sommes restés... le temps de tout mettre en place. Rien n'a été fait à la va-vite, et au moment de conclure, il y avait trente personnes dans la salle* »¹²⁰. Toujours selon le même Paul Fortin, cet accord est « *un bon accord [...]. Il est avantageux pour la RD Congo [...]. Qui donc aurait pu prêter au Congo trois milliards de dollars aujourd'hui, à un taux préférentiel et pour construire des infrastructures indispensables ? Ni la BM, ni l'Union européenne, ni le Canada, ni la Belgique n'auraient pu consentir*

112 Voir point I.3.4. b- La mise en œuvre : reproduction du « modèle angolais ».

113 CROS M.F., « Ce que dit le méga contrat chinois », in *La Libre Belgique*, 7 décembre 2007.

114 Article 12, de la Convention de collaboration signée, janvier 2008.

115 Article 14 de la Convention de collaboration signée, janvier 2008.

116 Les « cinq chantiers » sont : (1) les infrastructures, (2) la santé et l'éducation, (3) l'eau et l'électricité, (4) le logement et (5) l'emploi.

117 ZACHARIE A. et KABAMBA B., *op. cit.*, p. 11.

118 SA, « Contrat Chine-RDC : le gouvernement sous les feux nourris des députés à l'assemblée nationale », in *Le Potentiel*, 10 mai 2009.

119 Entretien avec OGA J., 8 avril 2009.

120 Interview de FORTIN P., PDG de la Gécamines, in *Le soir*, 28 février 2008.

une telle somme ». On comprend en effet qu'avec 1 300 milliards de dollars de réserve monétaire, la Chine soit la seule à pouvoir débloquer rapidement des fonds aussi importants¹²¹.

Toujours du point de vue congolais, d'aucuns dénoncent le déséquilibre de la répartition du capital de la joint-venture entre parties chinoise et congolaise (68% contre 32 %). En effet, une étude juridique du contrat s'étonne : « comment justifier cette répartition du capital [...] alors qu'il y a peu la Commission de revisitation des contrats miniers reprochait à certaines sociétés « une grande disproportion, inexplicée et injustifiée dans la répartition des parts sociales », « la fixation arbitraire des parts sociales sans étude de faisabilité » ? ».¹²²

III.2.3. Une polémique au niveau international révélatrice du malaise occidental

Au niveau international, la polémique autour du contrat sino-congolais peut avant tout être comprise comme la crispation des pays occidentaux face à l'expansion de la Chine, en particulier en RD Congo. En effet, « ce sont ces derniers qui, réunis au sein du CIAT (le comité international d'accompagnement de la transition, dirigé par l'Américain William Swing), avaient financé le processus de transition et l'organisation des élections ». On peut logiquement comprendre leur frustration à voir deux des plus riches gisements de cuivre être cédés à leur concurrent chinois. Ceci explique que les passions se soient déchaînées sur ce cas précis, alors que la Chine avait déjà investi massivement dans d'autres pays africains.

Les critiques occidentales n'ont pas manqué de fuser, et elles se sont principalement exprimées à travers la voix des IFI, FMI en tête. La polémique lancée par les occidentaux tourne principalement autour de la clause du contrat¹²³ prévoyant « la garantie par l'Etat congolais de l'emprunt de la Socomin, qui implique qu'en cas de chute des cours, l'Etat congolais doit assurer le paiement du manque à gagner chinois »¹²⁴. L'Etat congolais devrait donc assurer une compensation en cas de manque à gagner des Chinois. Or, cette garantie est d'autant plus discutable si l'on considère que le contrat est basé sur un taux de rentabilité de l'investissement très (trop) optimiste de 19 %, négocié avant la chute des cours entraînée par la crise financière de fin 2008.

Le FMI affirme que cette clause risque d'alourdir la dette de la RD Congo qui avoisine déjà les 11 milliards de dollars¹²⁵. Face à ces inquiétudes, la Chine « a assuré qu'en cas de difficultés, l'Etat (congolais) n'est pas tenu de rembourser le moindre sou, mais de proposer des alternatives aux industriels chinois »¹²⁶, comme par exemple leur accorder de nouvelles concessions minières ou des terres agricoles. Il n'en reste pas moins que le FMI a déclaré en décembre 2008 qu'il conditionnait l'allègement de sa dette de 6,3 milliards de dollars, prévu depuis 2003 dans le cadre de l'Initiative PPTTE¹²⁷, à la renégociation de cette clause. Face aux pressions, la RD Congo n'a eu d'autre choix que de demander à la Chine de bien vouloir renégocier la clause. A contrecœur, la Chine a cédé. Le gouvernement de la RD Congo et le FMI sont finalement parvenus à un accord en Août 2009¹²⁸.

121 AIRLAUT P., «es dessous de l'offensive chinoise en RD Congo », in *Jeune -Afrique*, septembre 2007.

122 OKITONEMBO WESTHONGUNDA L., « Considérations critiques sur la nature et la portée de la convention de collaboration signée par la République Démocratique du Congo et un groupe d'entreprises chinoises », in *Communication faite à l'occasion de la journée de réflexion « Les enjeux de la convention sino-congolaise. Analyse des experts congolais »*, organisée à Kinshasa par le Centre d'Etudes pour l'Action Sociale [CEPAS], 3 juillet 2008.

123 Article 13.3.4, de la Convention de collaboration signée, janvier 2008.

124 ZACHARIE A. et KABAMBA B., *op. cit.*, p. 136.

125 CROS M.F., « Le contrat Chine-Kinshasa sera-t-il renégocié ? », in *La Libre Belgique*, 13 février 2009.

126 *Ibidem*.

127 L'acronyme « PPTTE » désigne les termes « Pays Pauvres Très Endettés ». Cette « initiative PPTTE » a été mise en œuvre par le FMI et la BM en 1996, « afin d'assurer qu'aucun pays ne soit confronté à une charge d'endettement intolérable [...] ». Il s'agit d'« un dispositif global de réduction de la dette des pays pauvres très endettés qui appliquent des programmes d'ajustement et de réforme appuyés par le FMI et la BM. À ce jour, des allègements de dette ont été approuvés en faveur de 35 pays, dont 29 en Afrique, pour un montant total de 51 milliards de dollars EU », <https://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/hipcf.htm>.

128 « La mission est parvenue à un accord sur les politiques économiques et financières pour le reste de 2009 et 2010 comparables avec les objectifs des autorités visant la promotion de la croissance, la réduction de l'inflation et la reconstitution des réserves de change fragilisées par la crise financière internationale. Les autorités ont aussi indiqué que leurs partenaires ont accepté les amendements concernant le projet d'accord de coopération sino-congolais y compris le retrait de la garantie du gouvernement sur le projet minier... ». Extrait de la déclaration du FMI, in *Le Potentiel*, 20 Août 2009.

III.3. Quels sont les impacts socio-économiques de la présence chinoise en RD Congo ?

Passons à présent à l'évaluation des différents impacts qu'engendre la présence chinoise en RD Congo, qu'ils soient économiques, sociaux, politiques. L'énumération de ces impacts doit permettre de mieux comprendre la spécificité de la présence chinoise, au-delà du simple a priori globalement négatif généralement répandu dans le monde occidental et en tenant compte du regard des Congolais sur cette présence étrangère aujourd'hui visible à bien des égards.

III.3.1. Impact dans le secteur minier de la RD Congo

c- Le secteur minier industriel : une présence à long terme encore difficilement évaluable

Nous avons vu précédemment que la Chine influe de manière significative sur les cours du marché international et qu'elle a un impact, « en amont » de l'activité d'exploitation minière proprement dite, sur la rentabilité générale des investissements et de l'activité dans ce secteur. Nous avons également vu qu'avec la signature du « méga contrat », la Chine est clairement devenue l'un des acteurs en devenir du secteur minier industriel congolais. Mais, la majeure partie du « méga contrat » chinois, et en particulier l'exploitation industrielle des gisements de Dikuluwe et Mashamba, reste à mettre en œuvre. Tout au plus, on peut noter que les travaux d'infrastructures ont commencé¹²⁹. Il est donc encore trop tôt pour réellement évaluer l'impact de ce contrat sur l'économie congolaise.

Néanmoins, l'activité minière chinoise actuelle peut être discutée en termes de transparence et de respect des normes de gouvernance du secteur, que les autorités congolaises essayent péniblement d'instaurer depuis l'adoption du nouveau Code minier. Le décret n°038/2003 du 26 mars 2003, portant sur le règlement minier, prévoit une obligation de signaler le transport de minerai à l'état brut¹³⁰. A cela ajoutons que le gouverneur du Katanga, Moïse Katumbi, souhaite interdire le transport de minerai à l'état brut pour que la transformation sur place permette de générer de nouveaux revenus pour le pays. Sur le terrain, évidemment, on comprend aisément que ces normes sont loin d'être appliquées. D'une part, en raison de la déliquescence et de la corruption des services publics chargés de leur mise en œuvre et d'autre part, en raison de la mauvaise volonté des opérateurs miniers à payer l'augmentation des taxes qu'elles impliquent¹³¹. Rappelons simplement ici que le manque à gagner pour l'Etat engendré par ces fraudes s'élève à 114 millions de dollars¹³². Bien sûr, les investisseurs et entrepreneurs chinois ne sont pas les premiers responsables de cette situation, mais ils y participent et l'entretiennent à chaque fois qu'ils contournent les règles pour augmenter leurs bénéfices.

d- Le secteur minier artisanal : présence volatile et logique du court terme

L'impact économique de la présence chinoise est-il dès lors insignifiant ? La réponse est « non », évidemment. Tout d'abord, rappelons que la filière industrielle est loin de constituer la part la plus significative du secteur minier congolais, la filière artisanale comptant encore pour une large majorité des exportations congolaises¹³³. Et, dans ce secteur artisanal, l'impact chinois est bien palpable. En termes d'impact économique,

¹²⁹ BRAECKMAN C., « Le Congo et ses amis chinois », in *Le Monde diplomatique*, septembre 2009, p.11.

¹³⁰ BRAECKMAN C., « Le Congo transformé en libre-service minier », *op. cit.*, p.15.

¹³¹ M.F.C., *op. cit.*

¹³² Commission d'enquête sur le secteur minier, *op. cit.*

¹³³ MAZALTO M., *op. cit.*, p.65.

cette prééminence du secteur artisanal est importante à souligner. En effet, les logiques économiques sont différentes selon que l'on ait affaire à des personnes privées ou à des entreprises d'Etat. Le contexte de l'après-crise financière nous donne les moyens d'illustrer cette différence.

Nous avons vu précédemment que les entrepreneurs Chinois occupaient une place importante dans le secteur artisanal de l'exploitation, du traitement et du commerce de minerais. Or, la crise financière de fin 2008 a poussé la majorité des petits entrepreneurs chinois à mettre la clé sous la porte et à quitter précipitamment le Katanga¹³⁴. Il s'agirait d'une quarantaine d'entreprises implantées dans la province¹³⁵. Cette situation nous renseigne sur la logique de la présence chinoise dans le secteur artisanal et qui se résume à engranger des bénéfices à très court terme. En effet, avec la crise, le coût de production à la tonne des fonderies chinoises est devenu plus cher que le prix à la tonne sur les marchés internationaux. Selon le gouverneur du Katanga, Moïse Katumbi, « certaines entreprises sérieuses ont gardé leurs usines sidérurgiques. [...] Elles ne représentent que 10 % des Chinois venus dans la région. Les autres sont partis »¹³⁶. Les conséquences de ce départ ont été néfastes pour la population locale dont une bonne partie s'est retrouvée sans travail du jour au lendemain, d'autant plus que les entreprises chinoises sont parties sans payer les taxes et sans payer les salaires dus aux travailleurs congolais. Cette présence est donc loin d'être durable et profitable à long terme pour la population locale.

Tout ceci nous amène à la conclusion qu'à l'heure actuelle, les Chinois « participent de fait à la fraude minière et ils sont une concurrence directe pour les négociants congolais. Dans ce secteur, les intérêts chinois sont clairement opposés à la doctrine de transparence »¹³⁷. La question de la concurrence avec les travailleurs locaux est ainsi soulevée. Le secteur minier n'est pas le seul concerné, comme l'explique le point suivant.

III.2. La pénétration chinoise dans divers secteurs économique: les Congolais à l'épreuve de la concurrence chinoise

On l'a vu, les Chinois sont arrivés en RD Congo via le secteur minier. Mais, ils ne se sont pas cantonnés dans ce seul secteur d'activité et se sont rapidement insérés dans le domaine commercial (importations directes, petits commerces, vendeurs de rue) et dans le secteur de la construction. En outre, on l'a également évoqué précédemment, bon nombre d'entrepreneurs privés chinois ont interrompu brusquement leurs activités dans le secteur minier fin 2008 au début de la crise financière. La plupart d'entre eux sont partis, mais pas tous. Certains sont restés et se sont reconvertis dans d'autres activités (commerce, restauration ou construction). Les Chinois ont cette capacité, qu'ils partagent notamment avec les entrepreneurs indiens, de très rapidement se déployer, de ramifier, leurs activités dans divers secteurs économiques des pays où ils s'installent. Cette capacité de ramification n'est pas étrangère au fait que les Chinois peuvent facilement importer des biens produits à très faible coût en Chine. Ils disposent donc d'un avantage comparatif significatif lorsqu'il s'agit de pénétrer différents secteurs d'activités.

Cette ramification des entrepreneurs chinois a des effets sur l'économie de la RD Congo et sur sa population. Pour ce qui est du domaine commercial, les importations directes chinoises comportent un certain intérêt pour les Congolais puisque l'industrie locale est quasiment inexistante. Ces importations comblent un manque de l'industrie locale et permettent de rivaliser avec des produits occidentaux présents mais coûteux. Pour ce qui est de l'arrivée de petits commerces, les activités commerciales chinoises sont assez difficiles à présenter du fait de leur petite taille. Elles se concentrent surtout dans la région de Kinshasa¹³⁸. Il s'agit souvent de

134 SHASHANK B., *op. cit.*.

135 JOPSON B. « Le Katanga abandonné par les Chinois », in *Financial Times*, 23 février 2009, à consulter sur <http://www.courrierinternational.com/article/2009/02/23/le-katanga-abandonne-par-les-chinois>.

136 *Ibidem*.

137 VIRCOULON T., *op. cit.*, p. 114.

138 *Ibidem*, p. 113.

particuliers qui arrivent avec des visas de tourisme et qui restent pour tenir des petits magasins de vente de produits de consommation courante qui concurrencent fortement les commerçants locaux.

En ce qui concerne la construction, les travaux d'infrastructures réalisés par les Chinois sont en augmentation depuis 2006 et se concentrent sur trois zones principales : la région de Kinshasa, le Katanga et le Kivu. L'accueil de ces infrastructures, si l'on se situe uniquement sur les voies de communication, est plutôt favorable. D'un point de vue économique, elles permettent de désenclaver la RD Congo. On voit progressivement apparaître différents projets d'infrastructures réalisés par des entreprises chinoises (la *China railway engineering corporation* [CREC], la *Synohydro*, la *Compagnie Nationale Chinoise des Transports, des Ponts et Chaussées* [CNCTPC], ...). Il peut s'agir de projets de désenclavement local, qui relient deux villes ou une ville et un aéroport, comme c'est le cas du projet visant à relier Kinshasa à l'aéroport de N'Djili¹³⁹. Il peut s'agir aussi de projets de désenclavement régional. C'est le cas du projet de réhabilitation de la voie de chemin de fer reliant la côte atlantique Angolaise, où la Chine a déjà des intérêts¹⁴⁰, à la ville de Dilolo située au Katanga¹⁴¹. De l'autre côté en partant de Lubumbashi, la CREC travaille sur l'axe Kolwezi - Solwezi. Cet axe permettra de développer les voies routières de communication pour rejoindre l'Océan Indien. Le désenclavement de la RD Congo, en plus d'être utile au développement congolais, sert directement les intérêts de la stratégie chinoise d'approvisionnement en ressources minières. Ces voies de communication se trouvent à proximité des lieux d'extraction et serviront à évacuer rapidement les ressources minières du pays...

III.3. Impacts sociaux : la présence chinoise de moins en moins bien perçue par la population congolaise

Au départ, l'arrivée des Chinois a été relativement bien perçue par la population congolaise qui y voyait un soutien à la modernisation du pays. Les Chinois ont été appréciés notamment parce qu'ils ne se comportent pas comme les Occidentaux. Selon les avis de Congolais rencontrés à Lubumbashi en juillet 2009¹⁴², ils sont moins distants que les Blancs, notamment dans le travail où Chinois et Congolais travaillent ensemble, alors que bien souvent les Occidentaux se contentent de superviser « *sans se salir les mains* »¹⁴³. Les Chinois sont également loués pour leur efficacité¹⁴⁴. Ils sont d'ailleurs perçus comme des personnes qui « *travaillent beaucoup* », « *dures en affaires* », « *parfois difficiles à comprendre* ». Leur mode de vie est globalement plus proche de celui de la population congolaise que de celui des Blancs qui ont pour habitude d'habiter dans les beaux quartiers, de se déplacer en véhicule tout terrain, etc. Avec eux, les promesses semblent aboutir à des résultats concrets.

Au fil du temps, cette perception a évolué et s'est teintée d'une certaine dose de méfiance, de scepticisme, voire de colère. Bon nombre de Congolais commencent à remettre en cause la qualité des infrastructures construites par les Chinois, qu'ils soupçonnent de vouloir aller (trop) vite et de faire des économies sur la qualité des ouvrages promis. Par exemple, certaines routes sont réalisées en terre battue et seront pratiquement à refaire après quelques fortes pluies. Pour d'autres, c'est la couche d'asphalte qui est trop fine et qui ne résistera pas longtemps au trafic des camions. Les Congolais constatent aujourd'hui que les promesses faites n'aboutissent pas : les travaux d'infrastructures n'avancent pas, les chantiers sont suspendus.

¹³⁹ Un protocole d'accord avait été signé en avril 2007, entre le ministère des Travaux publics et la CNCTPC, concernant un protocole d'accord pour la liaison entre Kinshasa et l'aéroport de N'Djili.

¹⁴⁰ VIRCOULON T., *op. cit.*, p. 112.

¹⁴¹ Voir Annexe II.

¹⁴² Propos recueillis par TRIEST F., chargé de projets pour Justice et Paix, au cours d'un projet d'éducation au développement mis en œuvre par l'ONG belge *UniverSud*.

¹⁴³ ROBIN P., *op. cit.*, p.5.

¹⁴⁴ *Ibidem*, p.4.

Avec le temps, une incompréhension mutuelle s'est donc développée, qui a entraîné un durcissement des positions de part et d'autre. Outre la question des infrastructures, ce durcissement se focalise pour les Congolais sur quelques points que nous pouvons brièvement évoquer.

Malgré une proximité quotidienne plus marquée que celle des Blancs, les Chinois ne s'insèrent pas dans la vie sociale des populations locales. Cela peut s'expliquer bien sûr en raison de la barrière de la langue. Mais, les Chinois accentuent cet isolement en restant entre eux, selon un fonctionnement en circuit fermé assimilable à un communautarisme extrême¹⁴⁵. Ainsi, à Kinshasa, ils se sont concentrés dans quelques quartiers situés en périphérie de la ville.

Le marché du travail « est le lieu d'enracinement des hostilités africaines les plus franches »¹⁴⁶. Les conditions de travail difficiles que les Congolais rencontrent lorsqu'ils travaillent pour certains entrepreneurs chinois nous éclairent sur l'un des facteurs expliquant le « miracle » économique chinois : l'économie des droits sociaux. A Lubumbashi, le salaire payé aux journaliers congolais par les entrepreneurs chinois est parmi l'un des plus bas qu'on puisse trouver : avec environ 80 dollars par mois (3 dollars par jour), seuls les Indiens offrent parfois moins¹⁴⁷. Il faut encore ajouter à cela des horaires lourds, des maltraitements, des licenciements abusifs, des salaires impayés, des conditions de sécurité insuffisantes provoquant de nombreux accidents et parfois la mort¹⁴⁸. Mis sur la sellette, Pékin, réagit en arguant que ces pratiques sont celles d'entrepreneurs privés, non attachés à des projets gouvernementaux, sur lesquels les autorités chinoises n'ont aucun contrôle. L'importation de travailleurs chinois, au lieu de recourir à la main d'œuvre locale, a également été fortement reprochée aux autorités chinoises. Cette stratégie réduisait en effet fortement l'impact positif des projets chinois pour le développement local. Pékin semble avoir entendu le message. En effet, une clause additionnelle au « méga contrat » chinois prévoit que « seuls 3 000 des 10 000 travailleurs embauchés pour les travaux pourront être chinois (...) »¹⁴⁹.

145 ROBIN P., *op. cit.*, p.5.

146 *Ibidem*, p.10.

147 Ces chiffres nous ont été fournis par un journaliste de la presse écrite de Lubumbashi en juillet 2009.

148 SHASHANK B., *op. cit.*.

149 ZACHARIE A. et KABAMBA B., *op. cit.*, p.134.

Conclusion

Le parcours suivi tout au long de cette étude nous a tout d'abord amenés à passer en revue les stratégies spécifiques d'approvisionnement en ressources naturelles, et en particulier en ressources minières, développées par le Brésil, la Chine et l'Inde en Afrique. Il apparaît clairement que des trois, c'est la Chine qui développe actuellement la stratégie la plus ambitieuse et la plus « agressive » sur le sol africain. La coopération commerciale de la Chine propose une approche qui se veut concurrentielle de celle développée jusqu'à présent par les Occidentaux. Appelée « Consensus de Pékin », cette approche est plus pragmatique que celle des occidentaux puisqu'elle ne conditionne pas la coopération commerciale à des garanties en matière de respect des Droits de l'homme, de démocratie et de gouvernance.

Nous nous sommes penchés ensuite sur le cas particulier d'un des pays africains les plus riches en ressources minières du continent : la RD Congo. Nous avons passé en revue les grandes réformes qu'a connues le secteur minier congolais depuis la signature de l'accord de Pretoria du 17 décembre 2002 et la mise en place d'un gouvernement de transition. Globalement, le secteur minier congolais s'est libéralisé, notamment avec le soutien des IFI désireuses de le voir s'ouvrir aux investissements étrangers. Cette libéralisation fut une opportunité de s'implanter dans le secteur minier congolais que les investisseurs et opérateurs miniers chinois n'ont pas manqué de saisir. Parallèlement, l'Etat congolais a tenté de mettre de l'ordre dans ce secteur dont la gouvernance a été quasiment inexistante au cours des 10 dernières années. Malgré les efforts déjà fournis, les retombées de ces réformes en termes de recettes fiscales et développement humain sont encore nettement insuffisantes.

Enfin, nous nous sommes penchés plus en détails sur la stratégie d'approvisionnement en ressources minières développée par la Chine en RD Congo, en essayant de comprendre les modalités et les spécificités de la présence Chinoise ainsi que ses conséquences économiques et sociales. A plusieurs égards, cette présence pose question, notamment pour la population congolaise. Si le pragmatisme chinois et le caractère concret des accords de coopération conclus sont appréciés (apport d'infrastructures dans un pays où quasiment tout est à reconstruire), les pratiques économiques et sociales des Chinois soulèvent de plus en plus de critiques.

En quoi ce parcours contribue-t-il à la réflexion sur le positionnement politique de la Belgique et de l'Union européenne sur les questions géoéconomiques et géostratégiques de l'exploitation des ressources naturelles ? Il apparaît clairement que les puissances émergentes mettent l'Union européenne sous pression sur les questions d'approvisionnement en ressources minières. Au travers de la *Raw Material Initiative*, la Commission européenne a pris le dossier en main et a proposé une série de solutions destinées à sécuriser son approvisionnement¹. Cet approvisionnement est devenu une stratégie au soutien de la politique de croissance et d'emploi de l'UE définie dans la Stratégie de Lisbonne. Des secteurs importants de l'économie européenne (construction, automobile, aérospatiale, industrie chimique, etc.), représentant près de 30 millions d'emplois, dépendent des importations qui comblent l'insuffisance de la production interne à l'UE, particulièrement en ce qui concerne les métaux. Au-delà des solutions internes à l'UE (développer la production interne et réduire sa consommation), l'objectif prioritaire de la Commission est d'assurer la sécurité et la stabilité des prix de l'approvisionnement provenant des pays tiers, en renforçant le jeu de la libre concurrence et la compétitivité des entreprises européennes. Pour remplir cet objectif, la Commission choisit de s'attaquer à ce qu'elle appelle des « mesures de distorsion du commerce international », autrement dit aux taxes, quotas, subsides, fixation des prix, et régulation des investissements instaurés dans certains pays producteurs.

Autrement dit, pour répondre à l'accroissement de la concurrence internationale pour l'accès aux ressources minières, l'Union européenne prône encore plus de libéralisme et encore moins de contrôle des Etats producteurs sur leurs ressources, cantonnant ainsi les pays riches en ressources minières au rôle de simples pays exportateurs. Cette approche semble problématique à deux égards. Tout d'abord, la défense des intérêts économiques de l'Union ne peut se faire au détriment des intérêts et du développement des populations des pays tiers (et ce même si celles-ci se trouvent en dehors de ses frontières). Ensuite, les solutions proposées prônant plus de libéralisme reviennent implicitement à renforcer la concurrence directe avec la Chine. Si tel est le cas, l'Union se devra de développer une politique d'approvisionnement qui s'aligne sur l'approche chinoise. A ce stade, se pose déjà la question de savoir si l'Europe en a les moyens. En effet, rappelons que la Chine dispose de 1 300 milliards de dollars de réserve monétaire². Dans un second temps, cet alignement sur l'approche chinoise signifierait le renoncement à toute une série de principes qui fondent l'identité européenne. Car, renforcer la compétitivité des entreprises européennes reviendrait à s'aligner sur les pratiques chinoises qui, pour résumer, illustrent l'un des principes à la base du « miracle » économique chinois: l'économie des droits politique et sociaux.

Au contraire, au lieu de vouloir rivaliser avec la Chine via une stratégie de renforcement du jeu de la concurrence internationale, en recourant notamment à l'OMC, l'Union européenne devrait plutôt travailler à changer la nature de ses relations avec les pays producteurs du Sud, en les rendant moins asymétriques, plus justes et plus respectueuses des besoins de développement propres de ces pays. En redéployant sa coopération sur base d'une philosophie fondée sur un co-développement non seulement économique, mais aussi politique et social, l'approche de l'UE se doterait d'un réel « avantage comparatif », ou plus-value, qui la démarquerait de ses concurrents. Ce n'est qu'à travers un tel renouvellement de son approche vis-à-vis du Sud que les pays producteurs auront un intérêt à se tourner en premier lieu vers le partenaire européen plutôt que chinois.

¹ European Commission, *Communication from the Commission to the European Parliament and the Council on the Raw Materials Initiative – Meeting our Critical Needs for Growth and Jobs (COM(2008) 699)*.

² AIRLAUT P., *op. cit.*.

Bibliographie

- AIRLAUT P., « Les dessous de l'offensive chinoise en RD Congo », in *Jeune –Afrique*, septembre 2007.
- AMOUGOUT., *Endettement international du Tiers-Monde et asymétrie d'alliance*, Département des Sciences de la Population et du Développement, l'Université Catholique de Louvain, <http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/dvlp/documents/amougoutette.pdf>.
- ASADHO/Katanga, « Rapport préliminaire sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC », *supplément au périodique des Droits de l'homme*, Juillet 2004, p.9.
- ASADHO/Katanga, CRONGD, NDS, CDH et BDD, *République Démocratique du Congo, Cocktail Toxique : protéger les droits humains au milieu d'une confusion administrative*, Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, 2007, p.8.
- BARACYETSE P., « L'enjeu géopolitique des sociétés minières internationales en République Démocratique du Congo (ex-Zaïre) », in *L'Observatoire de l'Afrique centrale, Volume 3/n° 35, 25 septembre-1^{er} octobre 2000*.
- BHADURI A. et NAYYAR D., « Le consensus de Washington et la libéralisation de l'économie », in *Revue Tiers Monde*, n° 150, avril-juin 1997, p.306.
- BM, *La République Démocratique du Congo : la bonne gouvernance dans le secteur minier comme facteur de croissance*, mai 2008, p.63. Le chiffre de 150 000 est une évaluation sommaire. Les chiffres donnés s'étalent entre 50 000 et 250 000 creuseurs.
- BM, *Democratic Republic of Congo, Growth with Governance in the mining sector*, Gas/Oil, Mining and Chemicals Department and Africa region-World Bank, p.76.
- BRAECKMAN C., « Le Congo transformé en libre-service minier », in *Le Monde diplomatique*, juillet 2006, p.15.
- BRAECKMAN C., « Le Congo et ses amis chinois », in *Le Monde diplomatique*, septembre 2009, p.11.
- BROADMAN H., « *China and India go to Africa* », *Foreign Affairs*, mars-avril 2008.
- BURGIST T. et WALLIS W., « Pékin tend la main à la junte », in *Financial Times*, 15 octobre 2009, à consulter sur <http://www.courrierinternational.com/article/2009/10/15/pekin-tend-la-main-a-la-junte>.
- CHAPONNIERE J.R., « L'aide chinoise à l'Afrique : origines, modalités et enjeux », in *L'économie politique*, n°38, 2008/2, p.11.
- CHAPONNIERE J.R., *La dérive des continents : l'Asie et l'Afrique*, *Futuribles*, n°350, mars 2009.
- COLLA et DALLEMAGNE, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête « Grand Lacs »*, Sénat de Belgique, 2003.
- Commission d'enquête sur le secteur minier, *Rapport*, Sénat congolais, 24 septembre 2009.
- COOPER RAMO J., *The Beijing consensus*, The Foreign Policy Center, 2004.
- COUSY J., « Etats africains, programmes d'ajustements et consensus de Washington », in *L'économie politique*, n°32, 2006/4, p.30-31.
- CROS M.F., « Ce que dit le méga contrat chinois », in *La Libre Belgique*, 7 décembre 2007.
- CUSTERS R. et MATTHYSEN K., *Africa's natural resources in a global context.*, IPIS, 2009, p.62.
- DAHLE HUSE M. et MUYAKWA S.L., *China in Africa, lending, policy space and governance*, Norwegian --Campaign for Debt Cancellation Norwegian Council for Africa, 2007.
- DELCOURT L., *La Chine en Afrique, avantages ou inconvénients pour le développement*, Cetri, avril 2008
- DZAKA T., *L'aide publique au développement de la Chine aux pays pétroliers et miniers d'Afrique centrale contribue-t-elle au développement durable des pays récipiendaires ?*, Conférence économique africaine, Tunis, 2/14 novembre 2008.
- European Commission, *Communication from the Commission to the European Parliament and the Council on the Raw Materials Initiative – Meeting our Critical Needs for Growth and Jobs (COM(2008) 699)*.
- GLOBAL WITNESS, *Une corruption profonde : abus fraude et exploitation dans les mines de cuivre et de cobalt du Katanga*, juillet 2006, p.42.
- GUERIN E., « Bailleurs émergents et gouvernance mondiale de l'Aide au Développement : où en est la Chine en Afrique ? », in *Idées pour le Débat*, n°03, 2008
- GUMEDE W., « La Chine, une bienfaitrice intéressée », in *Mail & Guardian*, 7 mai 2008, à consulter sur <http://www.courrierinternational.com/article/2008/05/07/la-chine-une-bienfaitrice-interessee>.
- GUTMAN R., « L'inde et le nouveau partage de l'Afrique. L'affirmation d'une puissance émergente », in *Lettre du Centre Asie*, n°23, 2008.
- HUGON P., « la Chine en Afrique, néocolonialisme ou opportunités de développement », in *La revue internationale et stratégique*, n°72, hiver 2008/2009, p.220.

- ILIAS MI, « Pékin met le turbo sur le continent », in *Le quotidien d'Oran*, 9 novembre 2009, à consulter sur <http://www.courrierinternational.com/article/2009/11/09/pekin-met-le-turbo-sur-le-continent>
- JAFFRELOT C. et EPSTEIN M., *Les nouveaux géants : comprendre les pays émergents*, Presses de Sciences-Po, 2008, p.11.
- JAFFRELOT C., « L'Inde, puissance émergente, jusqu'où ? », in JAFFRELOT C., *L'enjeu mondial : les pays émergents*, Les presses de Sciences-Po, 2008, p.103.
- JOPSON B. « Le Katanga abandonné par les Chinois », in *Financial Times*, 23 février 2009, à consulter sur <http://www.courrierinternational.com/article/2009/02/23/le-katanga-abandonne-par-les-chinois>.
- KABEMA C., *Directives pour une révision des contrats d'exploitation minière en RDC*, Sarw, juin 2007.
- LAFARGUE F., « L'Inde en Afrique : logiques et limites d'une politique », in *Afrique contemporaine*, 2006/3, n°219, P147.
- LAFARGUE F., « La rivalité entre la Chine et l'Inde en Afrique australe », in *Afrique contemporaine*, n°222, 2007/2, p.167-179.
- MAZALTO M., « Réforme de la législation minière et rôle des institutions multilatérales de financement dans le développement du secteur minier en RDC », notes du colloque international RDC, GRAMA, avril 2004, p.5.
- MAZALTO M., « La réforme du secteur minier en République Démocratique du Congo : enjeux de gouvernance et perspectives de reconstruction », in *Afrique contemporaine*, n°227, 2008/3, p.62.
- M.F.C., « Où va l'argent des mines ? », in *La Libre Belgique*, mis en ligne le 19 octobre 2009 sur <http://www.lalibre.be/actu/international/article/536830/ou-va-l-argent-des-mines.html>.
- MINANI R., *17 ans de transition politique et perspectives démocratiques en RDC*, Cepas/Rodhecic, 2008.
- MINANI R., « Coopération Chine-Afrique et le débat sur les contrats miniers », in *Journées d'études du Cepas*, 2008.
- MORALES J.A., « Les institutions financières internationales vues du Sud », in *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2003/2, p.62.
- MPWATE NDAUME G., « La coopération américaine et le régime Mobutu, un dîner gratuit ? », in *Mouvement et enjeux sociaux*, décembre 2003, p.3.
- NGO-DOAN-TA, « La Chine entretient le cours du cuivre », in *Mining News Magasin*, n°26, mai 2009, p.26.
- OKITONEMBO WESTHONGUNDA L., « Considérations critiques sur la nature et la portée de la convention de collaboration signée par la République Démocratique du Congo et un groupe d'entreprises chinoises », in *Communication faite à l'occasion de la journée de réflexion « Les enjeux de la convention sino-congolaise. Analyse des experts congolais »*, organisée à Kinshasa par le Centre d'Etudes pour l'Action Sociale [CEPAS], 3 juillet 2008.
- PEIXOTO A.C., « Brésil et Afrique : solidarités culturelles et stratégie commerciale », in *Politique africaine*, n°10, 1983, p.34.
- PIEL J., « Les ambitions de l'Inde en Afrique », in *MFI Hebdo*, 16 avril 2008, à consulter sur <http://www.rfi.fr/Fichiers/Mfi/PolitiqueDiplomatie/2450.asp>.
- RAJA MOHAN C., « Afrique: vivre le modèle africain », in *The Indian Express*, 8 avril 2008, paru dans le *Courrier International*, numéro du 10 au 16 avril 2008.
- REISEN H., « Is China actually helping improve debt sustainability in Africa ? », *International Conference « emerging powers in global governance »*, Paris, 6-7 July 2007.
- RESEAU IMPACT, « Les Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP) sont-ils des Plans d'Ajustements Structurels bis ou une réforme des modèles de croissance ? », in *Atelier de travail du 5-6 mars 2003*, http://www.reseau-impact.org/IMG/pdf/cr_atelier.pdf.
- RICHER P., *L'offensive chinoise en Afrique*, Karthla, 2008, p.116.
- ROBIN P., *ChinAfrique : diplomatie, intérêts économiques et mutations politiques*, Terra Nova, 2009, http://www.tnova.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=877.
- ROUQUIÉA., « Le Brésil, un Etat sud-américain parmi les grands ? », in C. JAFFRELOT, *L'enjeu mondial : les pays émergents*, Presses de Sciences Po, 2008, p.112.
- SA, « Contrat Chine-RDC : le gouvernement sous les feux nourris des députés à l'assemblée nationale », in *Le Potentiel*, 10 mai 2009.
- SA, « Les conclusions de la revisitation des contrats miniers », in *Le Potentiel*, à consulter sur http://www.lepotentiel.com/afficher_supplement.php?id_article=88936&id_supplement=7&id_edition=4837.
- SINDIC P., « L'offensive chinoise en Afrique », in *Informations et commentaires*, n°140, 2007, p.46.
- SHASHANK B., « China's boom hits Congo », in *The Seattle Times*, 27 juillet 2009.
- THUAL F. et DEVILLEPIN X., *Le nouveau monde multipolaire*, Ellipses, 2009.

- TREPENT I., « Pays émergents et nouvel équilibre des forces », in *Courrier hebdomadaire* , n° 1991-1992, 2008, p.9.
- VIRCOULON T., « La Chine, nouvel acteur de la reconstruction congolaise », in *Afrique contemporaine*, 2008/3, n°227, p.108.
- ZACHARIE A. et KABAMBA B., *La reconstruction congolaise*, Luc Pire, 2009.
- WILLIAMSON J., *What Washington Means by Policy Reform*, Institute for International Economics, 1990.

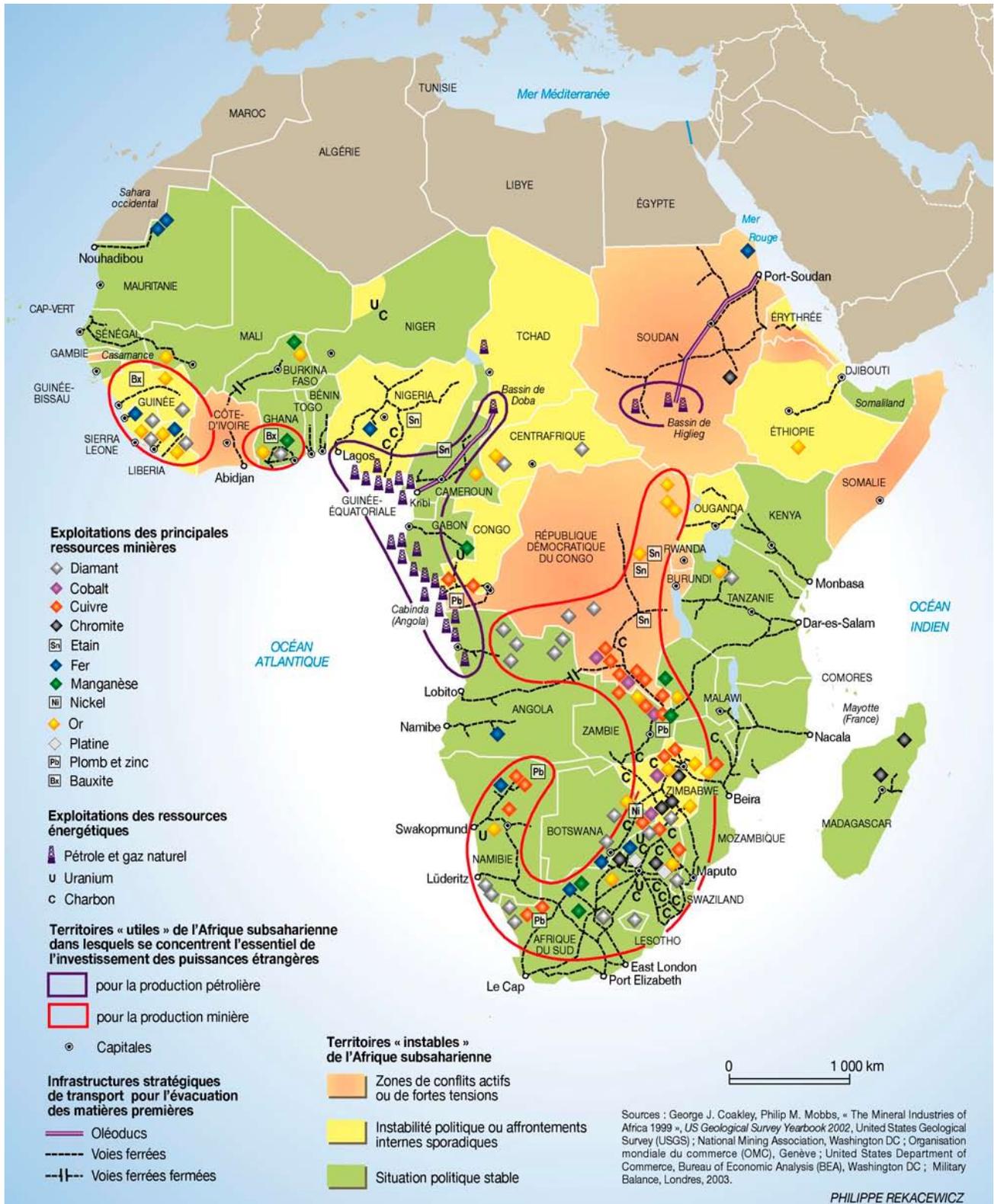
Textes législatifs :

- *Constitution de la République Démocratique du Congo*, Kinshasa, février 2006.
- *Code Minier*, vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002.
- *Règlement minier*, vu le décret n°038/2003 du 26 mars 2003.

Pages Web (dernière consultation le 21 novembre 2009) :

- <http://www.indexmundi.com/g/g.aspx?c=br&v=66&l=fr>
- http://www.industrie.gouv.fr/energie/matieres/textes/ecomine_note_oct03.htm
- <http://www.edito-matieres-premieries.fr/0074/metaux/envol-prix-minerai-fer.html>
- http://www.grant-guide.com/fr/CPage.aspx?SP=info_softloans
- <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/prspf.htm>
- <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/prspf.htm>
- <http://www.lexinter.net/JF/jv%27s.htm>
- <https://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/hipcf.htm>
- <http://www.linternationalmagazine.com/article3737.html>

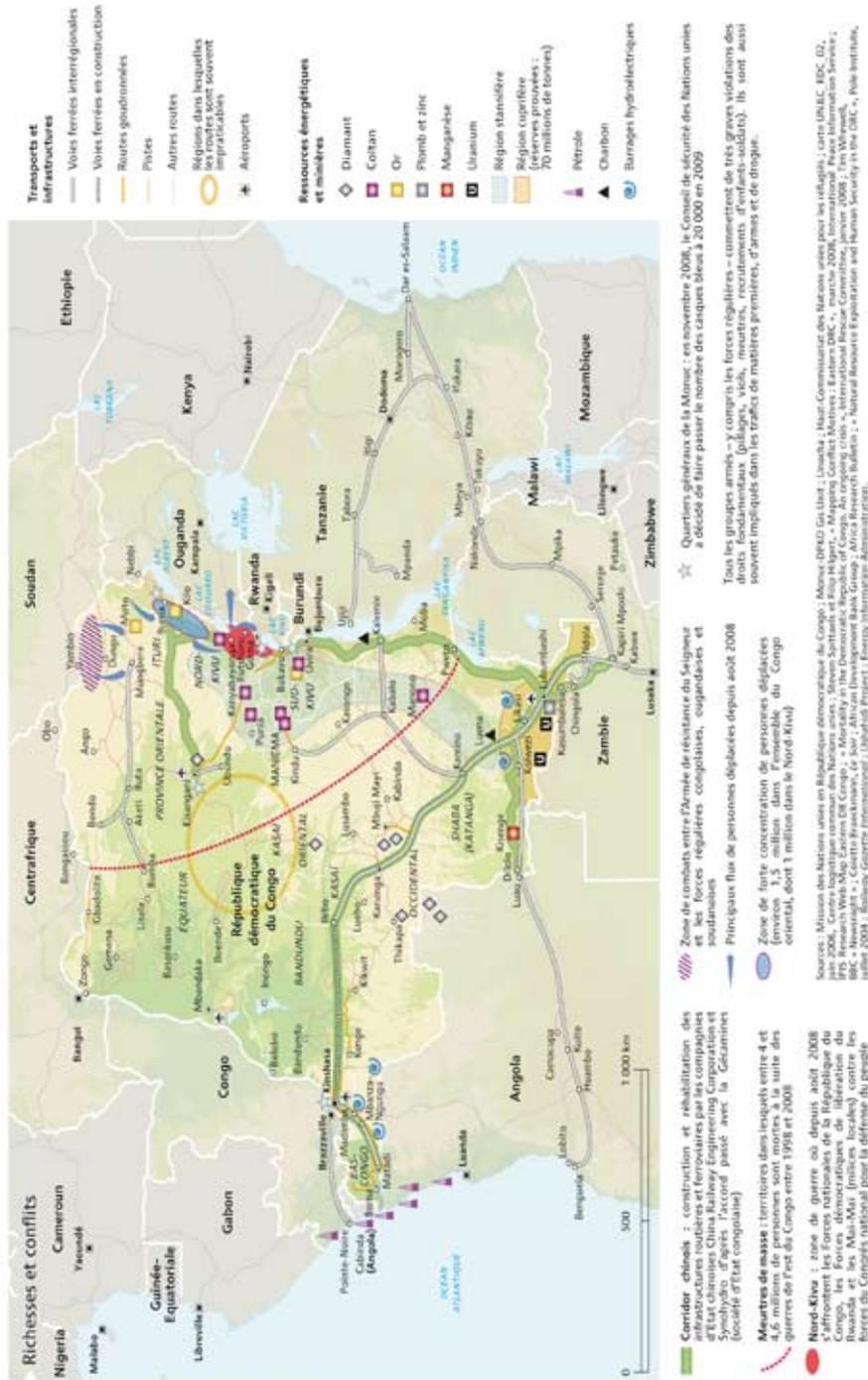
Annexe I : Les ressources naturelles en Afrique



Annexe II :

La République Démocratique du Congo : ressources minières et conflits

(Présentation des voies de communications apportées par la Chine, d'après le contrat signé en Janvier 2008)



Annexe III :
Extrait de la déclaration du forum de Pékin du 3 au 5 novembre 2006
(Plan d'action 2007-2009)

I. Préambule

1.1 Le Sommet de Beijing et la 3^e Conférence ministérielle du Forum sur la Coopération sino-africaine ont eu lieu à Beijing du 3 au 5 novembre 2006, avec la participation des Chefs d'Etats et de gouvernements, des Chefs de délégations, des ministres des affaires étrangères et des ministres chargés de la coopération économique de Chine et de 48 pays africains (ci-après dénommés « les deux parties »).

1.2 Les deux parties ont passé en revue avec satisfaction le développement de leur coopération amicale depuis un demi-siècle qui a suivi l'inauguration des relations diplomatiques entre la République populaire de Chine et les pays africains. Elles se félicitent et se sentent encouragées par les fruits abondants de leur coopération mutuellement avantageuse depuis la création du Forum il y a six ans, ainsi que du bien-être que cette coopération apporte à leurs peuples. Elles expriment leur satisfaction devant la mise en œuvre effective des engagements pris dans le Plan d'Action d'Addis-Abeba (2004-2006) adopté par la 2^e Conférence ministérielle et sont décidées à promouvoir ensemble le partenariat stratégique sino-africain de type nouveau, à la lumière de l'esprit de la Déclaration du Sommet de Beijing.

1.3 Pour concrétiser les résultats obtenus par le présent Sommet et planifier la coopération globale sino-africaine pour les trois ans à venir, les deux parties, en conformité avec le principe « l'amitié, la paix, la coopération et le développement », ont élaboré ensemble et adopté à l'unanimité ce Plan d'action.

2. Coopération sur le plan politique

2.1 Échange de visites et dialogue de haut niveau

Les deux parties notent que, depuis la 2^e Conférence ministérielle du Forum, les échanges de visites et les contacts entre les dirigeants chinois et africains se sont multipliés sensiblement. Elles souhaitent maintenir la dynamique de ces échanges et dialogues afin de renforcer l'amitié traditionnelle et la confiance réciproque. Elles sont d'accord de procéder régulièrement à des échanges de vues sur les relations bilatérales et les grands dossiers internationaux et régionaux, de se concerter et de coopérer étroitement, et de partager leurs expériences en matière de gouvernance pour réaliser leur développement partagé et leur progrès commun.

2.2 Mécanismes de consultation et de coopération

2.2.1 Les deux parties estiment que le Forum sur la Coopération sino-africaine est devenu pour elles une plateforme importante de dialogue collectif et un mécanisme efficace de coopération pragmatique. Elles ont convenu de travailler activement dans le cadre du Forum pour concrétiser l'action de suivi et explorer les moyens de renforcer le mécanisme de suivi, en vue de promouvoir leurs contacts et coopération.

2.2.2 Les deux parties ont convenu d'instituer un mécanisme de dialogue politique régulier au niveau des ministres des Affaires étrangères, dans le cadre du Forum sur la Coopération sino-africaine. Dans l'année qui suit la Conférence ministérielle du Forum, les ministres des Affaires étrangères de Chine et des pays africains mèneront des consultations politiques à New York en marge de l'Assemblée générale de l'ONU pour échanger des vues sur les grands dossiers d'intérêt commun.

2.2.3 Les deux parties sont décidées à renforcer les mécanismes actuels entre la Chine et les pays africains comme ceux des commissions bilatérales, des consultations politiques entre les Ministères des Affaires étrangères, des commissions mixtes sur la coopération économique et commerciale et des commissions conjointes technico-scientifiques, et à faire jouer pleinement leur rôle ; elles entendent aussi élargir la coopération entre la Chine et les pays africains dans les enceintes internationales et régionales comme l'ONU et l'OMC, et explorer activement la possibilité d'une coopération pragmatique entre, d'un côté, la Chine et l'Afrique, de l'autre, une tierce partie, sur la base de l'égalité, des avantages réciproques et du gagnant-gagnant.

[...]

3. Coopération sur le plan économique

[...]

3.3 Commerce

Les deux parties sont heureuses de noter un développement rapide du commerce bilatéral depuis la 2^e Conférence ministérielle du Forum, estimant que la promotion de leur développement correspond aux intérêts de part et d'autre. Elles sont tombées d'accord pour :

- œuvrer pour créer des conditions favorables au développement du commerce sino-africain, en essayant de l'orienter vers un équilibre. La partie chinoise s'engage à ouvrir davantage son marché aux pays africains et à porter, sur la base existante, de 190 à plus de 440, le nombre des catégories de produits bénéficiant de l'exemption des droits de douane en faveur des pays africains les moins avancés (PMA) ayant des relations diplomatiques avec la Chine, et elle entamera le plus vite possible des consultations avec les pays concernés pour conclure à cet effet des accords et les mettre en application dans les meilleurs délais.
- renforcer leur coopération en matières de douane, de fiscalité, de contrôle et de quarantaine pour promouvoir un développement sain et régulier du commerce sino-africain.
- conformément au principe de compréhension et de concession mutuelles, résoudre, de manière adéquate et par voie de négociations amicales bilatérales ou multilatérales, les différends et frictions commerciaux.
- perfectionner progressivement le mécanisme de la Chambre d'Industrie et de Commerce Chine-Afrique, et lui faire jouer pleinement son rôle de communication, de coordination et de promotion.

3.4 Finances

3.4.1 Les deux parties se félicitent de constater que les institutions financières chinoises concernées mènent une coopération fructueuse avec les institutions financières africaines telles que la Banque Africaine de Développement, la Banque de Commerce et de Développement d'Afrique Orientale et Australe et la Banque Ouest Africaine de Développement. Elles décident de promouvoir cette coopération et de soutenir les relations d'affaires entre les banques commerciales des deux parties, afin d'enrichir la coopération économique sino-africaine.

3.4.2 La partie chinoise encourage les institutions financières chinoises à ouvrir davantage de filiales en Afrique. La partie africaine est prête à fournir l'assistance nécessaire à cet égard et souhaite le succès de la Conférence annuelle de la Banque Africaine de Développement qui sera organisée par la Chine en 2007.

3.5 Infrastructures

3.5.1 Les deux parties notent le fait que la construction des infrastructures joue un rôle primordial dans le développement des pays africains. La Chine possède des technologies et des expériences qui répondent aux besoins de l'Afrique. La coopération entre les deux parties est donc prometteuse. Elles sont d'accord pour désigner, comme par le passé, la construction des infrastructures, en particulier les communications, les télécommunications, les travaux hydrauliques et l'électricité comme domaines-clés de leur coopération.

3.5.2 Le gouvernement chinois continuera à encourager et à soutenir la participation des entreprises chinoises à la construction des infrastructures des pays africains, tout en accordant une haute importance au renforcement de sa coopération avec l'Afrique en matières de technologie et de gestion pour aider les pays africains à accroître leur capacité d'auto-développement.

3.5.3 La partie africaine s'engage à ouvrir davantage ce secteur et à favoriser la participation des entreprises chinoises à la construction des infrastructures en Afrique, en leur fournissant les assistances et facilités nécessaires.

3.6 Coopération dans les domaines de l'énergie et des ressources naturelles

3.6.1 Les deux parties notent la très forte complémentarité entre la Chine et l'Afrique en termes d'énergie et de ressources naturelles, et estiment que le renforcement des échanges d'informations et de la coopération pragmatique à cet égard correspond à leurs intérêts à long terme. En conformité avec le principe du bénéfice mutuel, des avantages réciproques et du développement partagé, elles sont résolues à mener une coopération multiforme pour encourager, avec un soutien appuyé, leurs entreprises à exploiter ensemble et à utiliser de manière rationnelle leurs énergies et ressources naturelles.

3.6.2 La partie chinoise accorde une haute importance à ce que cette coopération aide les pays africains à transformer leur avantage en matière d'énergie et de ressources naturelles en un avantage pour le développement, à protéger leur environnement écologique et à promouvoir leur développement économique et social de façon durable.

[...]

5. Coopération dans le domaine du développement social

5.1 Aide au développement et allègement des dettes

5.1.1 Les deux parties notent que, depuis de longues années, la Chine a donné des aides aux pays africains pour leur développement, et a annulé en partie ou en totalité des dettes gouvernementales échues de pays pauvres très endettés (PPTE) et de PMA africains vis-à-vis de la Chine, estimant que ces aides sincères et désintéressées ont contribué au développement durable de l'Afrique sur les plans économique et social.

5.1.2 Le gouvernement chinois a offert de :

- continuer à fournir, dans la mesure de ses moyens, des aides au développement en faveur des pays africains, qui

seront doublées en 2009 par rapport à celles de 2006.

- accorder, pour les trois années à venir, aux pays africains des prêts préférentiels d'un montant de trois milliards de dollars US et des crédits acheteurs préférentiels à l'exportation d'un montant de deux milliards de dollars US, avec des conditions plus avantageuses, surtout en faveur des PPTTE et des PMA.

- annuler les dettes gouvernementales liées aux prêts sans intérêt arrivant à échéance à la fin de 2005 des PPTTE et des PMA africains ayant des relations diplomatiques avec la Chine, et participer activement aux actions d'allègement de dettes des pays africains dans le cadre multilatéral.

- prendre une part active aux projets d'assistance bilatérale ou multilatérale en faveur de l'Afrique pour la reconstruction après-guerre, le secours humanitaire et la réduction de la pauvreté.

[...]

5.6 Protection de l'environnement

5.6.1 Pleinement conscientes de l'importance de la protection de l'environnement pour la réalisation de leur développement durable respectif, les deux parties sont heureuses de noter le succès de la Conférence sur la Coopération sino-africaine en matière de protection de l'environnement, tenue en février 2005 et du progrès substantiel de leur coopération en la matière. Les pays africains apprécient la donation du gouvernement chinois pour la création du Centre d'environnement Chine-Afrique du PNUE.

5.6.2 Les deux parties soulignent leur détermination à intensifier leur dialogue, leurs échanges et leur coopération relative à la revalorisation des ressources humaines dans le domaine de la protection environnementale, et la partie chinoise augmentera progressivement le nombre des gestionnaires et des experts africains de l'environnement qu'elle va former pour les trois années à venir ; elles entendent développer la coopération multilatérale en la matière avec le PNUE.

5.6.3 Elles ont convenu de faire progresser leur coopération dans la construction des capacités, la lutte contre la pollution de l'eau et la désertification, la préservation de la diversité biologique, et pour ce qui concerne les secteurs de la protection de l'environnement et les projets-pilotes écologiques.

[...]

Pour obtenir la déclaration au complet :

http://www.french.xinhuanet.com/french/2006-11/16/content_361642.htm

1 BHADURI A. et NAYYAR D., «Le consensus de Washington et la libéralisation de l'économie », in *Revue Tiers Monde*, n° 150, avril-juin 1997, p.306.

2 <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/prspf.htm>.

3 RESEAU IMPACT, « Les Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP) sont-ils des Plans d'Ajustements Structurels bis ou une réforme des modèles de croissance ? », in *Atelier de travail du 5-6 mars 2003*, http://www.reseau-impact.org/IMG/pdf/cr_atelier.pdf.

4 <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/prspf.htm>.

5 COUSY J., « Etats africains, programmes d'ajustement et consensus de Washington », in *L'économie politique*, n°32, 2006/4, p.30-31.

6 MORALES J.A., « Les institutions financières internationales vues du Sud », in *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2003/2, p.62.

7 BM, *La République Démocratique du Congo : la bonne gouvernance dans le secteur minier comme facteur de croissance*, mai 2008, p.63. Le chiffre de 150 000 est une évaluation sommaire. Les chiffres donnés s'étalent entre 50 000 et 250 000 creuseurs.

8 MAZALTO M., op. cit., p.65.

